



---

# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE STATISTIQUES ET INDICATEURS



---



Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle et des Sports

# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2000-2001

Coordination: David Vallado

Groupe de rédaction: Michel Lanners  
Jérôme Levy  
Pierre Reding  
Mireille Thill

SCRIPT

---

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques

Mars 2002

## PRÉFACE

---

L'édition 2002 de la brochure «Les chiffres clés de l'Éducation Nationale - statistiques et indicateurs» est la première édition d'un instrument de travail indispensable visant à enrichir le débat public de qualité sur l'éducation. Elle s'adresse aussi bien à un large public qu'aux principaux acteurs concernés - enseignants, parents d'élèves ainsi que responsables politiques, syndicaux et administratifs.

Analyse de la situation actuelle, identification des problèmes existants, assimilation des causes et effets, mise en perspective des évolutions constatées et collaboration avec tous les partenaires sont les principes directeurs qui ont guidé les auteurs tout au long du processus d'élaboration.

Les objectifs de cette publication, qui rassemble pour la première fois tous les ordres d'enseignement de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement postprimaire, sont à la fois multiples et simples: donner des réponses en termes de chiffres et d'indicateurs, susciter des remises en question, inciter à la réflexion, anticiper et accompagner le changement.

Le large éventail des indicateurs et statistiques retenus traite aussi bien des élèves et des enseignants que des résultats scolaires, des diplômes et certifications, de la formation des enseignants, de l'enseignement des langues, des établissements scolaires et du budget de l'éducation nationale.

Je souhaite redoubler d'efforts dans les prochaines années afin non seulement d'approfondir certains sujets déjà abordés, comme le coût effectif de l'éducation, mais aussi d'intégrer de nouveaux sujets, tels que l'insertion dans la vie active ou la transition vers les études supérieures.

«Les chiffres clés de l'Éducation Nationale - statistiques et indicateurs» dépassent le cadre d'une simple description quantitative du système éducatif dans la

---

perspective d'une mise en œuvre d'un programme gouvernemental quinquennal et s'inscrivent résolument dans une stratégie de pilotage politique visant le moyen et le long terme.

La présente publication contribue à stimuler davantage le débat public sur le système éducatif en lui permettant de se référer sur des fondements objectifs. Elle complète utilement le processus de modernisation et de transparence en matière de gestion publique, de politique éducative et d'administration de l'enseignement. L'évaluation est ainsi posée comme un des points clés des réformes pédagogiques.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Brasseur', with a long horizontal flourish extending to the right.

Anne Brasseur  
Ministre de l'Éducation Nationale,  
de la Formation Professionnelle et des Sports

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	5	<b>6</b>	<b>FORMATION CONTINUE DES</b>	107
	Contexte démographique	6		ENSEIGNANTS	
	Système éducatif	12		Enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	108
<b>2</b>	<b>ÉLÈVES</b>	17		Enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique	110
	Généralités	18	<b>7</b>	<b>ÉTABLISSEMENTS</b>	113
	Éducation préscolaire	26		Enseignement préscolaire et primaire	114
	Enseignement primaire	31		Enseignement postprimaire	119
	Enseignement postprimaire	41	<b>8</b>	<b>ENSEIGNEMENT DES LANGUES</b>	121
	- Enseignement secondaire	46		Enseignement préscolaire et primaire	122
	- Enseignement secondaire technique	54		Enseignement secondaire	123
	Éducation différenciée	64		Enseignement secondaire technique	124
<b>3</b>	<b>RÉSULTATS SCOLAIRES</b>	69	<b>9</b>	<b>BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	127
	Enseignement primaire	70		Présentation générale du budget	128
	Passage primaire-postprimaire	72		Évolution	130
	Enseignement secondaire	75	<b>10</b>	<b>ANNEXES</b>	133
	Enseignement secondaire technique	77		Bibliographie	134
<b>4</b>	<b>DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS</b>	85		Glossaire	136
	Enseignement postprimaire	86			
	- Enseignement secondaire	88			
	- Enseignement secondaire technique	90			
<b>5</b>	<b>ENSEIGNANTS</b>	97			
	Éducation préscolaire	98			
	Enseignement primaire	100			
	Enseignement postprimaire	103			
	Éducation différenciée	105			



1



## INFORMATIONS GÉNÉRALES



### POPULATION

L'État luxembourgeois est une démocratie représentative de type monarchie constitutionnelle. Avec un territoire d'une surface totale de 2.586 km<sup>2</sup>, le Luxembourg est le plus petit pays des 15 États membres de l'Union européenne.

Le contexte démographique du Grand-Duché de Luxembourg est particulier. Les vagues successives d'immigration de populations étrangères au cours des dernières décennies ont conduit à une forte augmentation de la population résidente. La population du Grand-Duché compte au 01.01.2001 un total de 441.300 habitants, parmi lesquels plus de 37% sont de nationalité étrangère.

Représentant 13,2% de la population résidente au Luxembourg, la communauté portugaise est la population étrangère la plus importante. Elle est suivie par la communauté italienne avec 4,6%. Environ 10,4% du total des résidents au Luxembourg sont de nationalité d'un pays limitrophe, c'est-à-dire belge, française ou allemande.

Pour comprendre cette forte présence de résidents étrangers au Luxembourg, il convient d'explicitier les différents courants migratoires dont l'origine a été un manque chronique de main-d'œuvre indigène.

De 1963 à nos jours, le nombre de salariés italiens est allé en décroissant, du fait de nombreux retours dans leur pays d'origine, mais aussi de naturalisations des générations les plus jeunes. Dans un premier temps, ils ont été remplacés par des ouvriers espagnols (1963-1965), dont la plupart ont toutefois quitté le pays.

Vers le milieu des années soixante, l'immigration portugaise a connu une augmentation considérable. S'agissant d'abord d'une immigration secondaire, c'est-à-dire d'ouvriers portugais provenant de Belgique ou de France vers le Luxembourg, elle est

devenu primaire à partir de 1969 avec l'arrivée en masse de salariés portugais venant directement du Portugal et formant ainsi la plus forte vague d'immigration connue jusqu'ici.

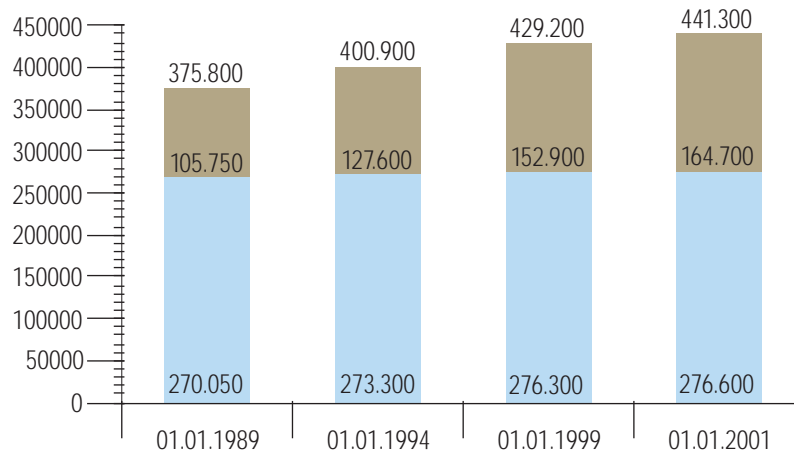
Plus récemment, le Luxembourg a également vu des arrivées ponctuelles de citoyens provenant du Cap Vert et des pays d'Ex-Yougoslavie.

Les projections de population résidente au Luxembourg à moyen et long terme laissent entrevoir un accroissement considérable de la population. Sous condition de réalisation de plusieurs hypothèses, dont essentiellement un taux d'immigration soutenu, le nombre d'habitants pourrait dépasser 700.000 en 2050 (source: STATEC). Cette croissance démographique ne serait bien évidemment pas sans conséquences sur le système d'enseignement du Luxembourg.



ÉVOLUTION DE LA POPULATION

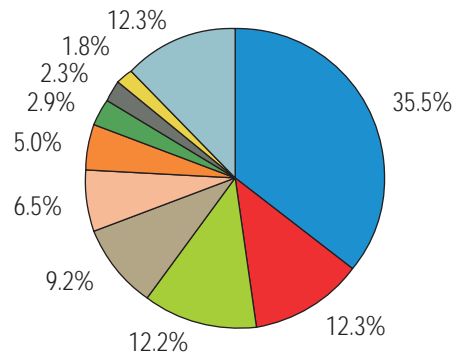
	01.01.1989	01.01.1994	01.01.1999	01.01.2001
■ Luxembourgeois	270.050	273.300	276.300	276.600
	71,9%	68,2%	64,4%	62,7%
■ Etrangers	105.750	127.600	152.900	164.700
	28,1%	31,8%	35,6%	37,3%
Total	375.800	400.900	429.200	441.300



Source: STATEC

## RÉPARTITION DES NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES

01. 01. 2001		
Portugais	58.450	35,5%
Italiens	20.250	12,3%
Français	20.140	12,2%
Belges	15.080	9,2%
Allemands	10.600	6,5%
Ex-yougoslaves	8.217	5,0%
Britanniques	4.850	2,9%
Néerlandais	3.850	2,3%
Espagnols	3.030	1,8%
Autres	20.233	12,3%
Total Etrangers	164.700	100%



Source: ST/IEC

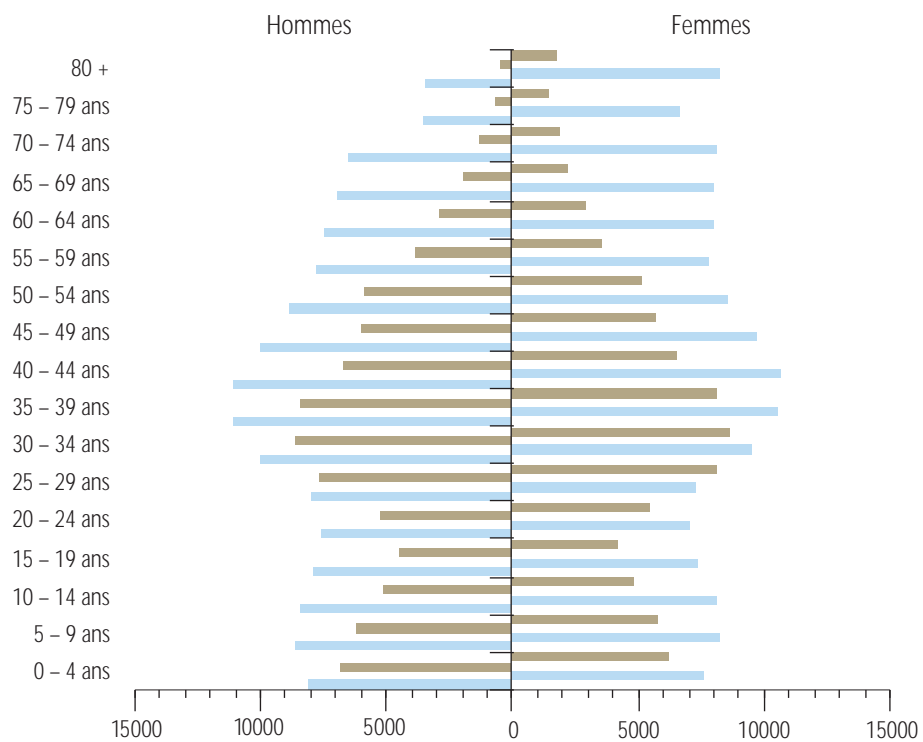
## PYRAMIDE DES ÂGES

Le graphique ci-contre reprend la répartition par âge de la population résidente au Luxembourg tout en distinguant les résidents de nationalité luxembourgeoise et ceux de nationalité étrangère. Étant donné le taux d'immigration élevé que connaît le Luxembourg, cette distinction semble nécessaire. Il apparaît que la population de nationalité luxembourgeoise est sujette à un vieillissement, alors que la population de nationalité étrangère est en majorité âgée de 25 à 54 ans.

En 2000, le nombre total de naissances s'élève à 5.723, soit une progression de 2,5% par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la population résidente au Luxembourg s'est accrue de 3.644 immigrés (solde net entre arrivées et départs). Globalement, la proportion d'habitants âgés de moins de 20 ans, qui s'élevait encore à plus de 30% de la population en 1970, ne représente plus que 24,5% en 2001.

Tranches d'âge	■ LUXEMBOURGEOIS		■ ÉTRANGERS		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
0 - 4 ans	8121	7590	6781	6199	28691
5 - 9 ans	8593	8222	6192	5817	28824
10 - 14 ans	8435	8119	5162	4809	26525
15 - 19 ans	7923	7370	4448	4188	23929
20 - 24 ans	7538	7066	5284	5428	25316
25 - 29 ans	7970	7263	7664	8120	31017
30 - 34 ans	9989	9463	8644	8622	36718
35 - 39 ans	11055	10532	8439	8157	38183
40 - 44 ans	11089	10666	6680	6504	34939
45 - 49 ans	10049	9676	6007	5668	31400
50 - 54 ans	8827	8535	5876	5100	28338
55 - 59 ans	7784	7815	3845	3527	22971
60 - 64 ans	7487	8047	2895	2880	21309
65 - 69 ans	6941	8024	1985	2211	19161
70 - 74 ans	6551	8077	1353	1874	17855
75 - 79 ans	3524	6596	702	1422	12244
80 +	3437	8226	430	1787	13880
TOTAUX :	135313	141287	82387	82313	441300

Chiffres au 01.01.2001. Source: STATEC



### POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDENTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidents du Luxembourg pour effectuer leurs études.

L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement préscolaire et primaire, et à charge du budget de l'État pour le postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement public qu'il fréquente.

La majorité des degrés d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées subventionnées (sous régime contractuel), auprès d'écoles privées non subventionnées ou auprès d'écoles internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé subventionné.

Certains aspects des écoles privées non subventionnées seront brièvement décrits dans le chapitre 2, «ÉLÈVES».



- **Écoles publiques au Luxembourg**

- Éducation préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement spécial
- Éducation différenciée
- Enseignement postprimaire

- **Écoles privées subventionnées**

- Enseignement primaire
- Enseignement postprimaire

- **Écoles privées non subventionnées et internationales**

- Éducation préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement postprimaire

- **Écoles à l'étranger**

- Éducation préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement spécial
- Éducation différenciée
- Enseignement postprimaire

### STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

La scolarité obligatoire, reprise dans la loi scolaire du 10 août 1912, comporte deux années d'éducation préscolaire, six années d'enseignement primaire suivies de trois années d'enseignement postprimaire.

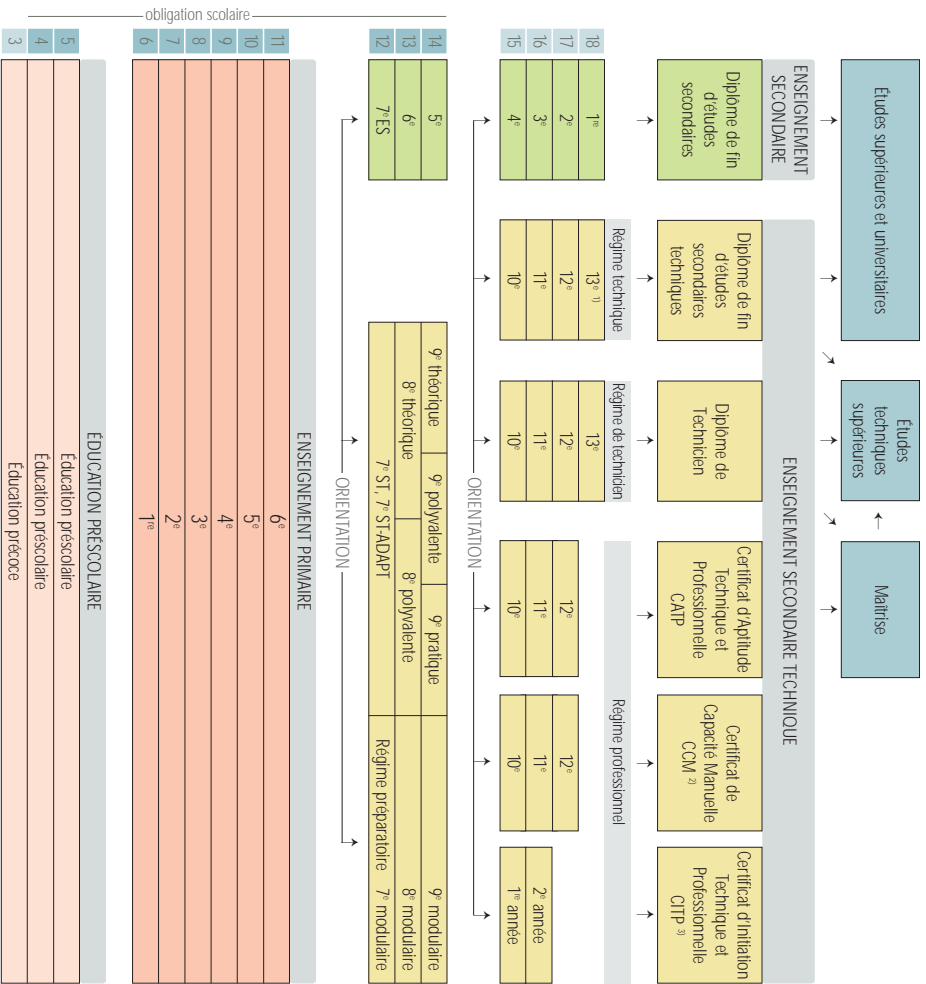
L'éducation préscolaire comprend les groupes de l'éducation précoce et les classes de l'éducation préscolaire proprement dite. L'éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes d'ici janvier 2005. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une intégration plus adéquate des enfants immigrés. La fréquentation de l'éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

L'enseignement primaire, qui comprend les 6 années d'études primaires et l'enseignement spécial, est inscrit dans l'article 23 de la Constitution luxembourgeoise et est organisé par la loi organique du 10 août 1912. Tout enfant âgé de 6 ans révolus recevra pendant neuf années consécutives l'instruction des matières obligatoires.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'enseignement secondaire est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de six à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.



<sup>1)</sup> 1<sup>re</sup> pour la division des professions de santé et des professions sociales.

<sup>2)</sup> Après le CCM, un CAPP peut être obtenu, après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes.

<sup>3)</sup> Le CITP comporte en principe deux années d'études avec un probonnement possible de deux années. Les diplômés d'un CITP peuvent ultérieurement se présenter au CAP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale.

\* L'éducation différenciée existe pour tous les niveaux d'études.





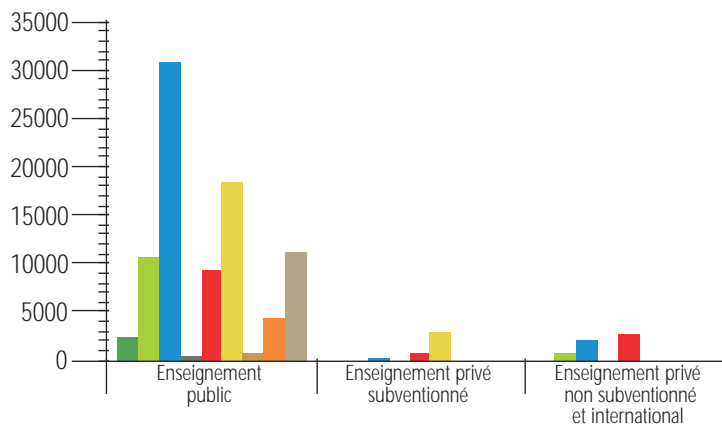
2

ÉLÈVES

## EFFECTIFS - Répartition

Pour l'année 2000-2001, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 96.943 élèves. La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves			Total
	Enseignement public	Enseignement privé subventionné	Enseignement privé non subventionné et international	
■ Education précoce	2377	0	0	2377
■ Education préscolaire	10706	0	739	11445
■ Enseignement primaire	30653	240	1988	32881
■ Enseignement spécial	385	0	0	385
■ Enseignement secondaire	9261	598	2526	12385
■ Enseignement secondaire technique	18358	3001	0	21359
■ Education différenciée	700	0	0	700
■ Formation professionnelle	4239	0	0	4239
■ Formation des adultes	11172	0	0	11172
Total	87851	3839	5253	96943



\* À noter que dans la suite de cette publication la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement et de l'éducation publics et privés subventionnés.

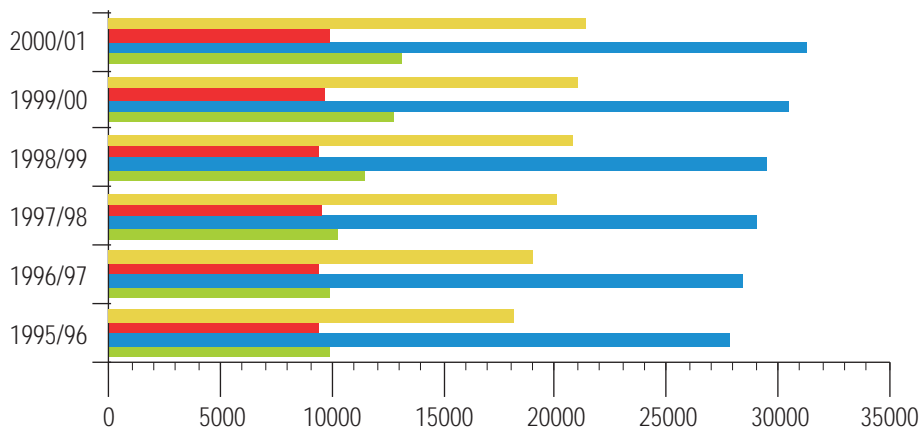
## EFFECTIFS - Évolution

L'accroissement démographique de la population résidente au Luxembourg ses répercussions sur le monde scolaire. En règle générale, l'évolution du nombre d'élèves dans les différents ordres d'enseignement est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves					
	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
■ Education préscolaire	9882	9932	10191	11491 <sup>1)</sup>	12739 <sup>1)</sup>	13083 <sup>1)</sup>
■ Enseignement primaire	27844 <sup>2)</sup>	28437 <sup>2)</sup>	29094 <sup>2)</sup>	29533 <sup>2)</sup>	30475 <sup>2)</sup>	31278 <sup>2)</sup>
■ Enseignement secondaire	9353	9463	9553	9471	9641	9859
■ Enseignement secondaire technique	18129	19020	20039	20763	20962	21359
Education différenciée	560	581	620	679	726	700
TOTAUX	65768	67433	69497	71937	74543	76279

<sup>1)</sup> y compris Education précoce

<sup>2)</sup> y compris Enseignement spécial

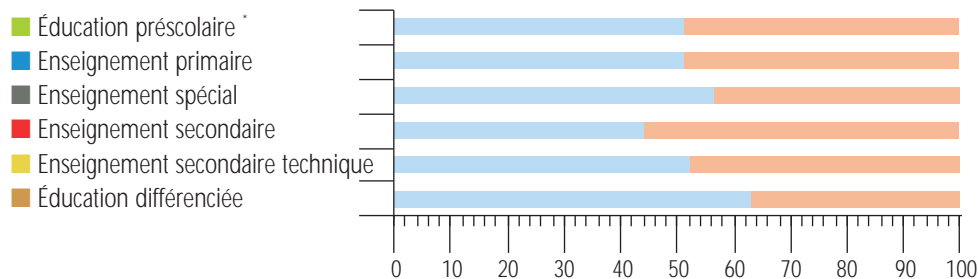


## GÉNÉRALITÉS

### RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				Total
	Garçons		Filles		
	Absolu	%	Absolu	%	
Éducation préscolaire *	5502	51,4%	5204	48,6%	10706
Enseignement primaire	15833	51,3%	15060	48,7%	30893
Enseignement spécial	218	56,6%	167	43,4%	385
Enseignement secondaire	4355	44,2%	5504	55,8%	9859
Enseignement secondaire technique	11132	52,1%	10227	47,9%	21359
Éducation différenciée	442	63,1%	258	36,9%	700
Total	37482	50,7%	36420	49,3%	73902



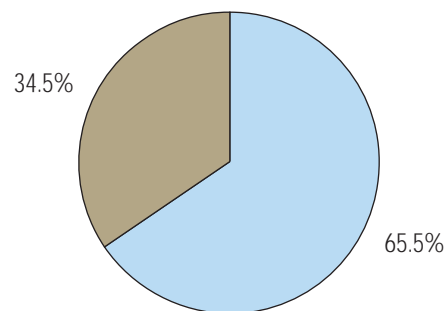
\* Les élèves de l'éducation précoce ne sont pas repris, la répartition pour celle-ci n'étant pas disponible pour l'année 2000-2001.

## NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, qui est une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

2000-2001		
Total élèves	Luxembourgeois	Étrangers*
73902	48405	25497
	65,5%	34,5%

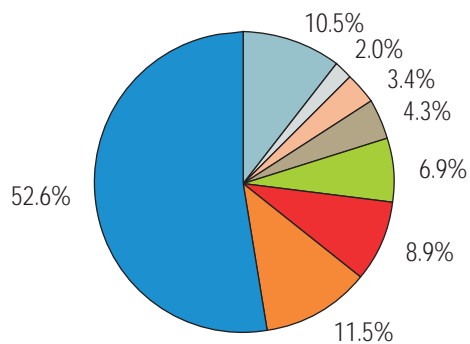
\* À noter qu'il s'agit des élèves de nationalité étrangère, ce qui ne correspond pas aux élèves de langue maternelle non luxembourgeoise, données qui ne sont pas reprises dans les collectes officielles.



## NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

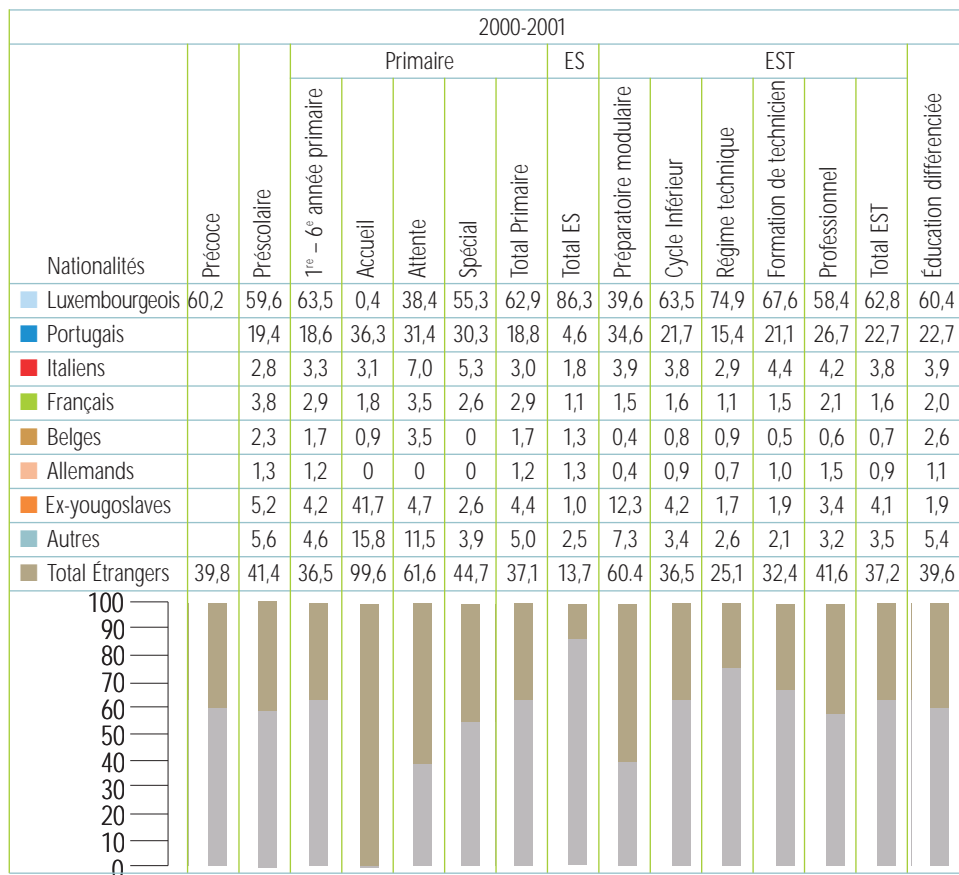
L'éducation précoce mise à part, le système éducatif luxembourgeois compte 25.497 élèves de nationalité étrangère.

Nationalité	2000-2001	
	Absolu	Relatif
Portugais	13404	52,6%
Ex-yougoslaves	2937	11,5%
Italiens	2267	8,9%
Français	1755	6,9%
Belges	1092	4,3%
Allemands	859	3,4%
Cap-Verdiens	518	2,0%
Autres	2665	10,5%
Total	25497	100 %



## NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

Le tableau ci-dessous indique en pourcentages la présence des différentes nationalités des élèves dans les ordres d'enseignement respectifs.





## GÉNÉRALITÉS

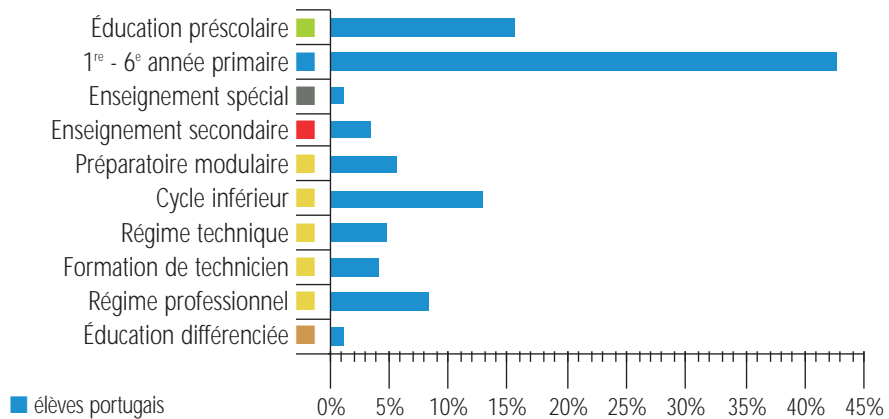
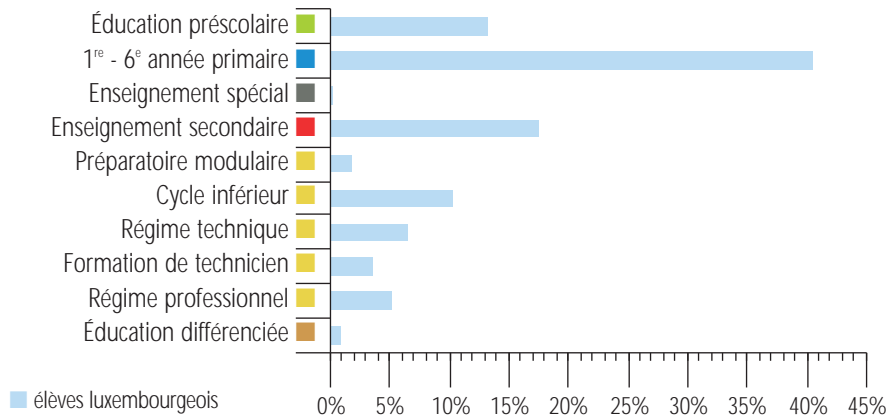
### NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif du Luxembourg.

Ordre d'enseignement	2000 - 2001	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
■ Éducation préscolaire*	132	155
■ 1 <sup>re</sup> - 6 <sup>e</sup> année primaire	405	428
■ Enseignement spécial	2	10
■ Enseignement secondaire	176	34
■ Ens. secondaire technique		
■ - Préparatoire modulaire	18	58
■ - Cycle inférieur	104	129
■ - Régime technique	66	49
■ - Formation de technicien	37	42
■ - Régime professionnel	51	83
■ Éducation différenciée	9	12
Total	1000	1000

\* Ne permettant pas une répartition par nationalités pour l'année 2000-2001, l'éducation précoce n'est pas prise en compte.

En comparant les répartitions respectives des élèves luxembourgeois et portugais, il apparaît certaines disparités avant tout au niveau de l'enseignement secondaire et du régime préparatoire modulaire de l'enseignement secondaire technique.



### DESCRIPTION

L'éducation préscolaire est régie par la loi du 5 août 1963 imposant aux communes l'obligation d'établir des écoles dites jardins d'enfants. Cette loi a été complétée par trois règlements grand-ducaux importants, dont celui du 2 septembre 1992, en vertu duquel la fréquentation des classes préscolaires est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours. L'éducation précoce est introduite progressivement dans les communes depuis 1998 et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus. La fréquentation en est facultative.

Le contenu des programmes de l'éducation préscolaire et de l'éducation précoce est déterminé par les plans cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale.

Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

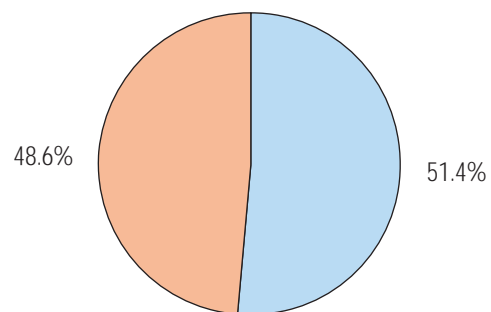
### EFFECTIFS - Répartition

2000 - 2001				
Ordre d'enseignement	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves/classe
Éducation précoce	49	2377	89	26,7
Éducation préscolaire	118	10706	651	16,4
Total		13083	740	17,7

## RÉPARTITION PAR SEXE

Les chiffres pour établir une répartition par sexe pour l'année 2000 - 2001 n'étant pas disponibles pour l'éducation précoce, le tableau ci-dessous se limite aux deux années d'éducation préscolaire.

2000 - 2001		
Total élèves	garçons	filles
10706	5502	5204
	51,4%	48,6%

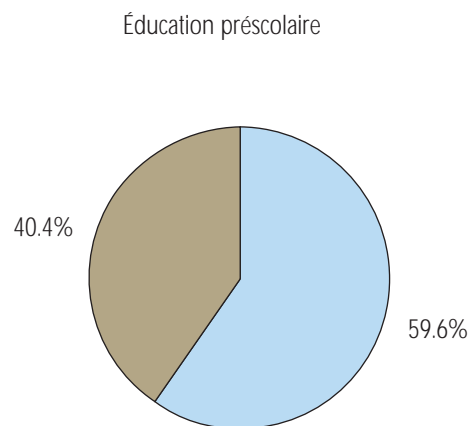
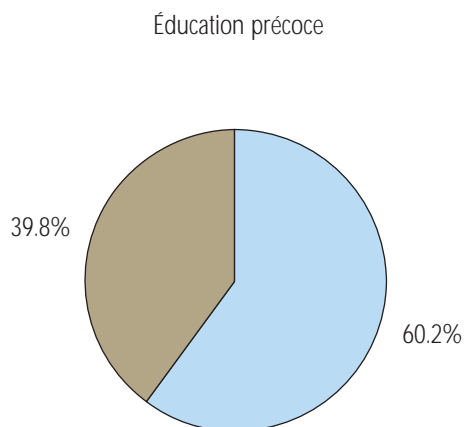


## ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

### NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Pour l'année scolaire 2000 - 2001, les données ne permettent pas de ventiler les élèves étrangers de l'éducation précoce suivant leur nationalité. La seule répartition possible est celle entre élèves luxembourgeois et étrangers.

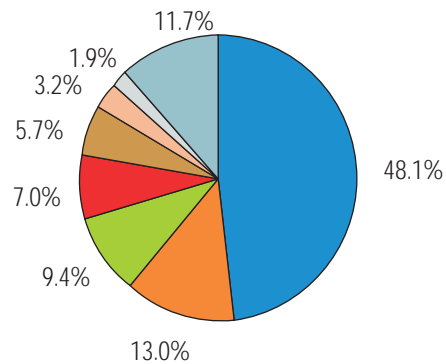
2000 - 2001			
Ordre d'enseignement	Total élèves	■ Luxembourgeois	■ Étrangers
Éducation précoce	2377	1430 (60,2%)	947 (39,8%)
Éducation préscolaire	10706	6383 (59,6%)	4323 (40,4%)



## NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités étrangères

Les 4.323 élèves de nationalité étrangère fréquentant les deux années d'éducation préscolaire se répartissent comme suit:

2000 - 2001		
Nationalité	Nombre d'élèves étrangers	
	Absolu	Relatif
Portugais	2082	48,1%
Ex-yougoslaves	561	13,0%
Français	406	9,4%
Italiens	303	7,0%
Belges	247	5,7%
Allemands	137	3,2%
Cap-Verdiens	81	1,9%
Autres	506	11,7%
Total élèves étrangers	4323	100,0 %



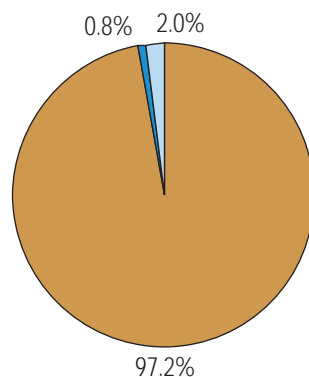
## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année de l'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

2000 - 2001								
âge	3	4	5	6	7	8	9	Total
chiffres absolus	79	5262	5148	212	4	1		10706
chiffres relatifs	0,74%	49,15%	48,09%	1,98%	0,04%	0,01%		100%

2000 - 2001			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	79	10410	217
chiffres relatifs	0,8%	97,2%	2,0%



### DESCRIPTION

Conformément à la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi.

La grille horaire hebdomadaire pour l'enseignement primaire comprend 28 leçons et les branches enseignées sont:

- la langue allemande, la langue française et les mathématiques en tant que branches de promotion;
- la langue luxembourgeoise, les activités créatrices, l'éducation artistique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'éveil aux sciences, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles et l'enseignement moral et social ou l'instruction morale et religieuse.

L'enseignement primaire comprend les six premières années d'études primaires et l'enseignement spécial (classes spéciales, classes d'accueil, classes d'attente). Le plan d'études des écoles primaires est arrêté par le ministre. Il s'applique à tout le pays. À la fin de l'enseignement primaire les élèves sont orientés soit vers l'enseignement secondaire, soit vers l'enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités.



## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### EFFECTIFS - Répartition

2000 - 2001				
Ordre d'enseignement	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Enseignement primaire	118	30893	1963	15,7
Enseignement spécial	29	385	51	7,5
TOTAL		31278	2014	

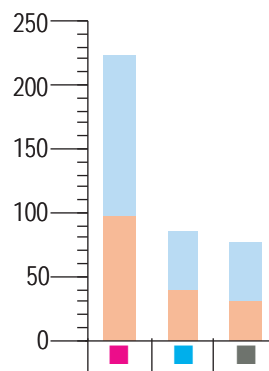
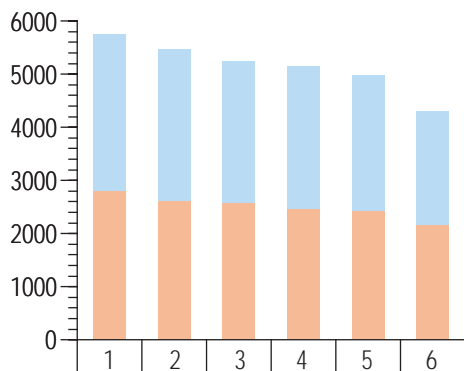
### EFFECTIFS - Répartition par classe

2000 - 2001			
Année d'études	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
1	5751	366	15,7
2	5469	346	15,8
3	5246	320	16,4
4	5145	325	15,8
5	4979	311	16,0
6	4303	295	14,6
Sous-Total "Primaire"	<b>30893</b>	<b>1963</b>	<b>15,7</b>
Classes d'accueil	223	29	7,7
Classes d'attente	86	13	6,6
Classes spéciales	76	9	8,4
Sous-total "Spécial"	<b>385</b>	<b>51</b>	<b>7,5</b>
Grand TOTAL	<b>31278</b>	<b>2014</b>	<b>15,5</b>

## RÉPARTITION PAR SEXE

Les garçons disposent avec 51,3 % d'une légère majorité dans les effectifs d'élèves de l'enseignement primaire (enseignement spécial inclus).

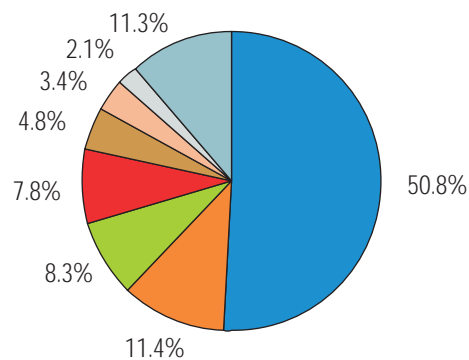
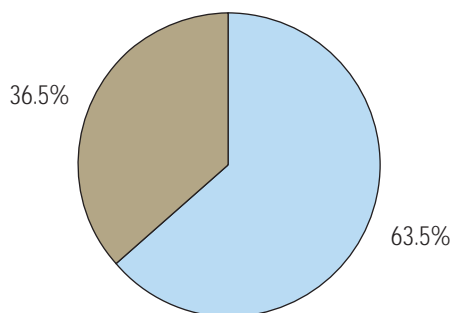
2000 - 2001			
Année d'études	Garçons	Filles	Total
1	2940	2811	5751
2	2857	2612	5469
3	2668	2578	5246
4	2679	2466	5145
5	2551	2428	4979
6	2138	2165	4303
Total "Primaire"	15833	15060	30893
■ Classes d'accueil	125	98	223
■ Classes d'attente	48	38	86
■ Classes spéciales	45	31	76
Total "Spécial"	218	167	385
Total	16051	15227	31278



NATIONALITÉS - Répartition des nationalités

2000 - 2001		
Luxembourgeois	Etrangers	Total
19609	11284	30893
63,5%	36,5%	100%

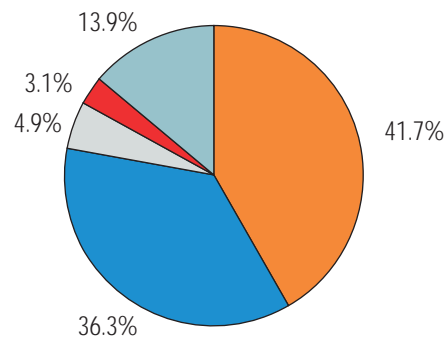
2000 - 2001		
Nationalité	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Portugais	5736	50,8%
Ex-yougoslaves	1292	11,4%
Français	936	8,3%
Italiens	884	7,8%
Belges	539	4,8%
Allemands	384	3,4%
Cap-Verdiens	236	2,1%
Autres	1277	11,3%
Total	11284	100 %



## NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'accueil

Les classes d'accueil s'adressent en premier lieu à des enfants «nouveaux arrivants» déjà alphabétisés en provenance d'un pays ni francophone ni germanophone. Leur maîtrise des langues française ou allemande étant insuffisante, ces enfants sont scolarisés en premier lieu dans des classes d'accueil.

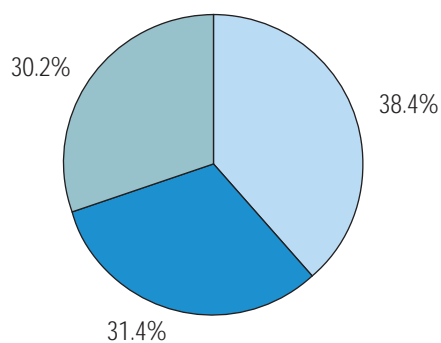
2000 - 2001		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
Ex-yougoslaves	93	41,7 %
Portugais	81	36,3 %
Cap-Verdiens	11	4,9 %
Italiens	7	3,1 %
Autres	31	13,9 %
Total	223	100 %



## NATIONALITÉS - Répartition dans les classes d'attente

Les classes d'attente s'adressent à des enfants qui ont des difficultés dans leur alphabétisation. Pour aider ces élèves, la durée normale des études est allongée: le programme du degré inférieur peut se faire en trois ans au lieu de deux ans ou bien celui de la 1<sup>re</sup> année d'études peut se faire en deux ans.

2000 - 2001		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
■ Luxembourgeois	33	38,4 %
■ Portugais	27	31,4 %
■ Autres	26	30,2 %
Total	86	100,0 %

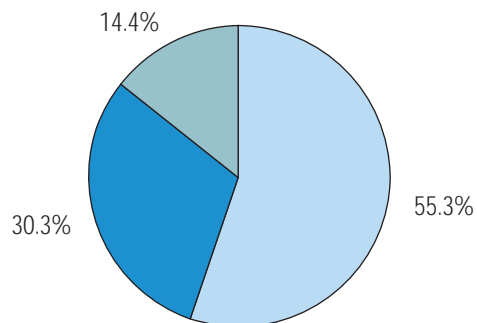


## NATIONALITÉS - Répartition dans les classes spéciales

Les classes spéciales s'adressent aux enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage et qui sont dans l'impossibilité de suivre les programmes de l'enseignement primaire.

Le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 44,7% du total des effectifs des classes spéciales.

2000 - 2001		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
■ Luxembourgeois	42	55,3 %
■ Portugais	23	30,3 %
■ Autres	11	14,4 %
Total	76	100 %



NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Parmi les 118 communes que compte le Luxembourg, 22 affichent un pourcentage d'élèves de nationalité étrangère de plus de 40%. Ces chiffres se rapportent aux élèves fréquentant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et spécial.

2000 - 2001			
Communes	Total élèves	Élèves étrangers	% Élèves étrangers
Larochette	224	151	67,4%
Echternach	494	279	56,5%
Esch-sur-Alzette	2349	1292	55,0%
Luxembourg	5305	2916	55,0%
Diekirch	586	314	53,6%
Berdorf	178	93	52,2%
Ettelbruck	795	411	51,7%
Differdange	1937	990	51,1%
Walferdange	519	261	50,3%
Vianden	174	87	50,0%
Mondorf-les-Bains	347	159	45,8%
Wiltz	552	252	45,7%
Beaufort	150	68	45,3%
Pétange	1524	674	44,2%
Strassen	412	181	43,9%
Hesperange	737	320	43,4%
Bertrange	484	205	42,4%
Bissen	313	132	42,2%
Remich	235	99	42,1%
Bettendorf	277	116	41,9%
Colmar-Berg	195	80	41,0%
Troisvierges	382	153	40,1%

## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

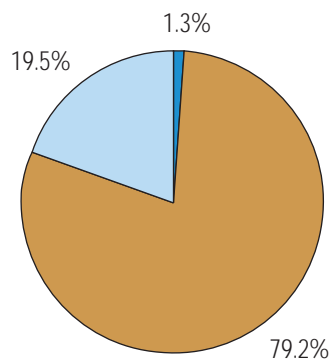
Parmi les élèves fréquentant l'enseignement primaire (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup>), 19,5% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

2000 - 2001											
Chiffres absolus											
Classe	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	Total
1 <sup>re</sup>	63	5018	601	65	4						5751
2 <sup>e</sup>		73	4453	789	143	11					5469
3 <sup>e</sup>			65	4072	823	257	27	2			5246
4 <sup>e</sup>				66	3887	891	271	27	2	1	5145
5 <sup>e</sup>				4	67	3689	941	255	23		4979
6 <sup>e</sup>					2	55	3342	716	181	7	4303
Total	63	5091	5119	4996	4926	4903	4581	1000	206	8	30893
Chiffres relatifs											
1 <sup>re</sup>	1,10	87,25	10,45	1,13	0,07						100%
2 <sup>e</sup>		1,33	81,42	14,43	2,61	0,20					100%
3 <sup>e</sup>			1,24	77,62	15,69	4,90	0,51				100%
4 <sup>e</sup>				1,28	75,55	17,32	5,27	0,52	0,04		100%
5 <sup>e</sup>				0,08	1,35	74,09	18,90	5,12	0,46		100%
6 <sup>e</sup>						1,28	77,67	16,64	4,21	0,16	100%
Total	0,20	16,48	16,57	16,17	15,95	15,87	14,83	3,24	0,67	0,03	100%



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2000 - 2001			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	395	<b>24461</b>	6037
chiffres relatifs	1,3%	<b>79,2%</b>	19,5%



### DESCRIPTION

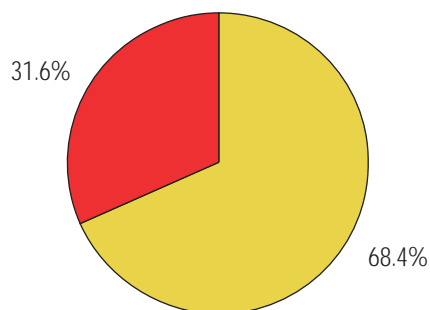
L'enseignement postprimaire comprend l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient entièrement à l'État. Elle est exercée par le ministère de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale sur proposition des commissions nationales des programmes.

### EFFECTIFS - Répartition

2000 - 2001			
Nombre d'élèves	■ Enseignement secondaire	■ Enseignement secondaire technique	Total
Chiffres absolus	9859	21359	31218
Chiffres relatifs	31,6%	68,4%	100%



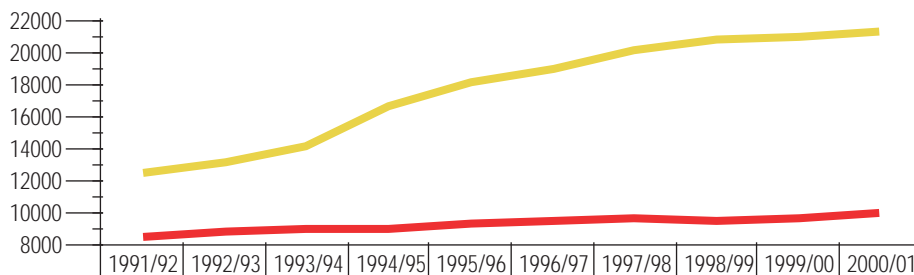
## ÉVOLUTION

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années, mais l'accroissement du nombre d'élèves est nettement plus marqué pour l'enseignement secondaire technique que pour l'enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire technique a connu certaines modifications qui peuvent expliquer en partie l'augmentation sensible des effectifs. Notons les principales:

- 1994/95: le régime préparatoire, qui a remplacé l'enseignement complémentaire, est intégré dans l'enseignement secondaire technique;
- 1995/96: les lycées techniques pour professions de santé sont intégrés dans le régime technique de l'enseignement secondaire technique;
- 1997/98: les élèves de la division pour professions sociales sont comptabilisés dans les effectifs de l'enseignement secondaire technique.

	■ Enseignement secondaire	■ Enseignement secondaire technique	Total
1991/92	8420	12397	20817
1992/93	8712	13183	21895
1993/94	8985	14153	23138
1994/95	9012	16595	25607
1995/96	9353	18129	27482
1996/97	9463	19020	28483
1997/98	9553	20039	29592
1998/99	9471	20763	30234
1999/00	9641	20962	30603
2000/01	9859	21359	31218

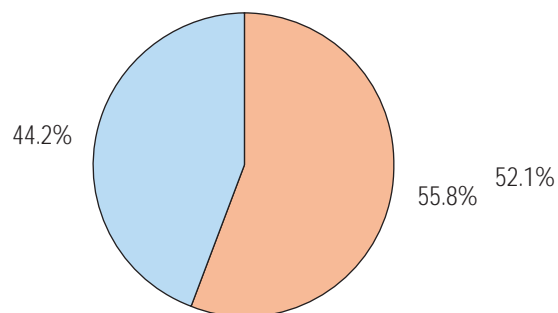


## RÉPARTITION PAR SEXE

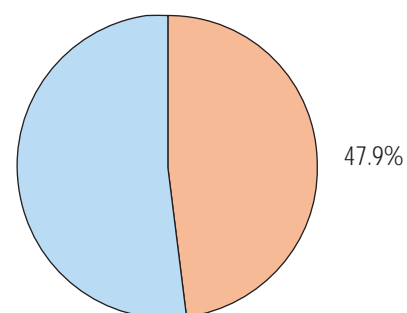
Les proportions filles/garçons sont sensiblement différentes dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement secondaire technique comme le montre le tableau suivant:

Ordre d'enseignement	2000 - 2001		
	Nombre d'élèves		
	Garçons	Filles	Total
Enseignement secondaire	4355 (44,2%)	5504 (55,8%)	9859
Enseignement secondaire technique	11132 (52,1%)	10227 (47,9%)	21359

Enseignement secondaire



Enseignement secondaire technique

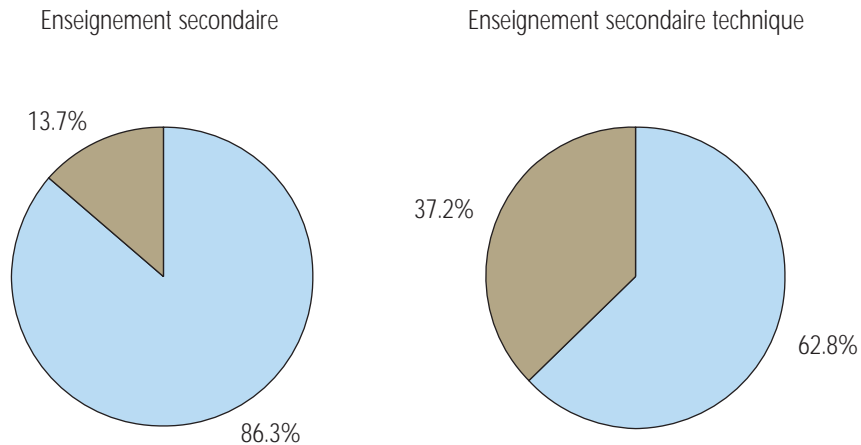


## ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

### NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère au Luxembourg se reflète également dans l'enseignement postprimaire, mais de façon nettement différente entre l'enseignement secondaire (13,7% en 2000/2001) et l'enseignement secondaire technique (37,2% en 2000/2001).

2000 - 2001			
Ordre d'enseignement	Luxembourgeois	Étrangers	Total
Enseignement secondaire	8505 (86,3%)	1354 (13,7%)	9859
Enseignement secondaire technique	13409 (62,8%)	7950 (37,2%)	21359

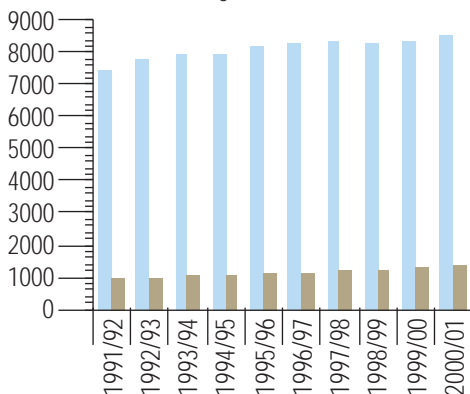


## NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

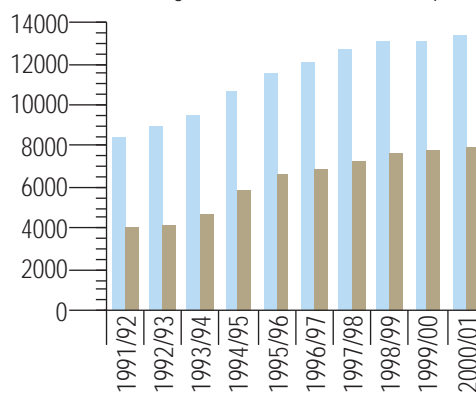
L'évolution au cours des dernières années du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante. Cette augmentation est plus prononcée dans l'enseignement secondaire technique.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
1991/92	7438	982	11,7 %	8429	3968	32,0 %
1992/93	7746	966	11,1 %	8968	4215	32,0 %
1993/94	7965	1020	11,4 %	9524	4629	32,7 %
1994/95	7959	1053	11,7 %	10688	5907	35,6 %
1995/96	8219	1134	12,1 %	11557	6572	36,3 %
1996/97	8318	1145	12,1 %	12115	6905	36,3 %
1997/98	8348	1205	12,6 %	12733	7306	36,5 %
1998/99	8281	1190	12,6 %	13140	7623	36,7 %
1999/00	8357	1284	13,3 %	13170	7792	37,2 %
2000/01	8505	1354	13,7 %	13409	7950	37,2 %

Enseignement secondaire

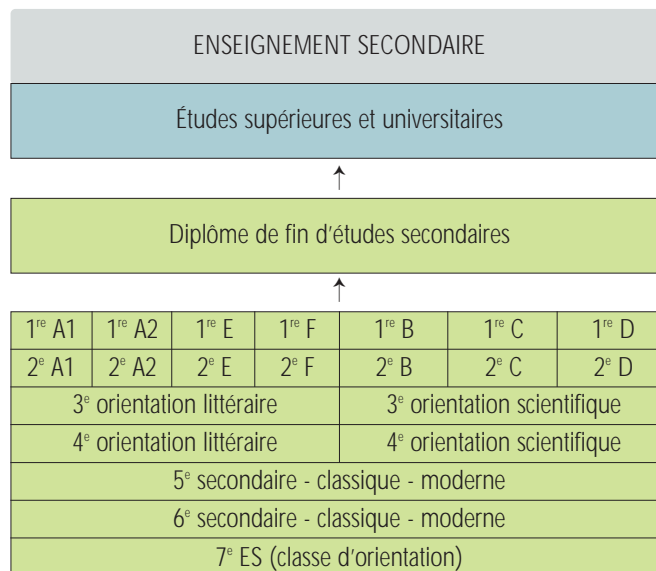


Enseignement secondaire technique



## DESCRIPTION

L'enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989. La durée des études est de 7 ans. Les études, qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires, préparent avant tout aux études universitaires.



L'enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure subdivisée en deux cycles: le cycle polyvalent et le cycle de spécialisation.

La division inférieure comprend les classes de 7<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. Après la première année de l'enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3<sup>e</sup> langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3<sup>e</sup> langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoutera sous forme de 4<sup>e</sup> langue à partir de la classe de 5<sup>e</sup>.

Le cycle polyvalent de la division supérieure (classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>) comprend deux orientations: l'orientation littéraire et l'orientation scientifique. L'orientation scientifique se distingue de l'orientation littéraire par un cours de mathématiques plus exigeant.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure (classes de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>) comprend 7 sections:

Section A1 - Matières prépondérantes: les langues et les sciences humaines.

Section A2 - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales et les sciences économiques.

Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et la physique.

Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques.

Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques.

Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques.

Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales (fréquentation concomitante d'un conservatoire ou d'une école de musique).

Les études de l'enseignement secondaire général sont sanctionnées par un examen organisé au plan national qui confère le diplôme de fin d'études secondaires. Ce diplôme donne accès aux études universitaires.



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 1<sup>re</sup>.

2000 - 2001			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves/classe
7 <sup>e</sup>	1725	71	24,3
6 <sup>e</sup>	1583	69	22,9
5 <sup>e</sup>	1484	62	23,9
4 <sup>e</sup>	1364	58	23,5
3 <sup>e</sup>	1250	54	23,1
2 <sup>e</sup>	1207	59	20,4
1 <sup>re</sup>	1246	58	21,5
Total	9859	431	22,9

Division inférieure

2000 - 2001			
Niveau	Nombre d'élèves		Total
7 <sup>e</sup> d'orientation	1725		1725
	Classique	Moderne	
6 <sup>e</sup>	263	1320	1583
5 <sup>e</sup>	252	1232	1484
Total	515	2552	3067
%	16,8%	83,2%	100%

Division supérieure - Cycle polyvalent

2000 - 2001			
Niveau	Orientation littéraire	Orientation scientifique	Total
4 <sup>e</sup> classique	19	212	231
4 <sup>e</sup> moderne	254	879	1133
3 <sup>e</sup> classique	21	235	256
3 <sup>e</sup> moderne	220	774	994
Total	514	2100	2614
%	19,7%	80,3%	100%

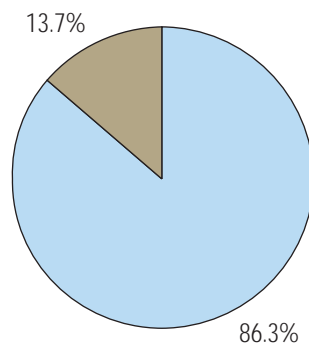
Division supérieure - Cycle de spécialisation

2000 - 2001								
Niveau	A1	A2	B	C	D	E	F	Total
2 <sup>e</sup> classique	39	4	43	82	41	9	7	218
2 <sup>e</sup> moderne	102	213	89	202	244	116	16	964
1 <sup>re</sup> classique	28	16	53	82	38	5	2	257
1 <sup>re</sup> moderne	109	294	76	202	218	106	17	906
Total	278	527	261	568	541	236	42	2453
%	11,3%	21,5%	10,6%	23,2%	22,1%	9,6%	1,7%	100%

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

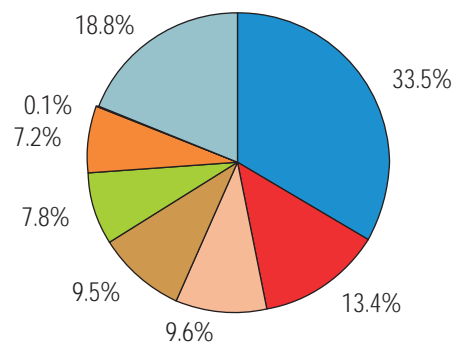
Le pourcentage d'étrangers dans l'enseignement secondaire reste relativement faible et ne s'élève qu'à 13,7% du total.

2000 - 2001		
Luxembourgeois	Étrangers	Total
8505	1354	9859
86,3 %	13,7 %	



## NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

2000 - 2001		
Nationalité	Nombre d'élèves	
	Absolu	%
Portugais	454	33,5 %
Italiens	182	13,4 %
Allemands	130	9,6 %
Belges	129	9,5 %
Français	105	7,8 %
Ex-yougoslaves	97	7,2 %
Cap-Verdiens	2	0,1 %
Autres	255	18,8 %
Total	1354	100 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

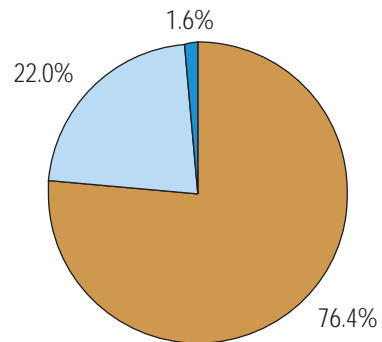
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'enseignement secondaire se caractérise par un taux de 'retardataires' de 22,0 %.

2000 - 2001														
Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 <sup>e</sup>	27	<b>1552</b>	129	14	1	2								1725
6 <sup>e</sup>	1	23	<b>1353</b>	190	12	1	1	2						1583
5 <sup>e</sup>			29	<b>1171</b>	240	38	6							1484
4 <sup>e</sup>			2	21	<b>1012</b>	274	51	3	1					1364
3 <sup>e</sup>					14	<b>888</b>	274	62	12					1250
2 <sup>e</sup>						25	<b>827</b>	265	69	16	3	1	1	1207
1 <sup>re</sup>							19	<b>723</b>	333	114	43	7	7	1246
Total	28	1575	1513	1396	1279	1228	1178	1055	415	130	46	8	8	9859
Chiffres relatifs														
7 <sup>e</sup>	1,57	<b>89,97</b>	7,48	0,81	0,06	0,12								100%
6 <sup>e</sup>		1,45	<b>85,47</b>	12,00	0,76	0,06	0,06	0,13						100%
5 <sup>e</sup>			1,95	<b>78,91</b>	16,17	2,56	0,40							100%
4 <sup>e</sup>			0,15	1,54	<b>74,19</b>	20,09	3,74	0,22	0,07					100%
3 <sup>e</sup>					1,12	<b>71,04</b>	21,92	4,96	0,96					100%
2 <sup>e</sup>						2,07	<b>68,52</b>	21,96	5,72	1,33	0,25	0,08	0,08	100%
1 <sup>re</sup>							1,52	<b>58,02</b>	26,73	9,15	3,45	0,56	0,56	100%
Total	0,28	15,98	15,35	14,16	12,97	12,46	11,95	10,70	4,21	1,32	0,47	0,08	0,08	100%

## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2000 - 2001			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	161	7526	2172
chiffres relatifs	1,6 %	76,4 %	22,0 %



### DESCRIPTION

L'enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministère de l'Éducation nationale.

L'enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et la 9<sup>e</sup> ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

Les classes du **régime professionnel**, de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup>, comprennent les divisions agricole, artisanale, commerciale, hôtelière et touristique, industrielle et ménagère. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi soit à temps plein au lycée soit en régime concomitant. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

Le régime de la **formation de technicien**, de la 10<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup>, est principalement destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études.

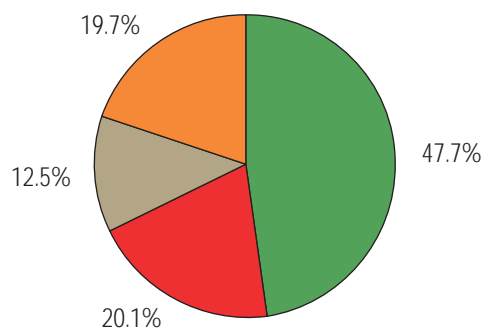
Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le **régime technique** est une voie de formation de quatre années, de la 10<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup>. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures universitaires et non universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14<sup>e</sup>).



EFFECTIFS - Répartition par cycle / formation

2000 - 2001	
Cycle / Formation	Nombre d'élèves
■ Cycle inférieur	10196
■ Régime technique	4291
■ Régime de la formation de technicien	2670
■ Régime professionnel	4202
Total	21359

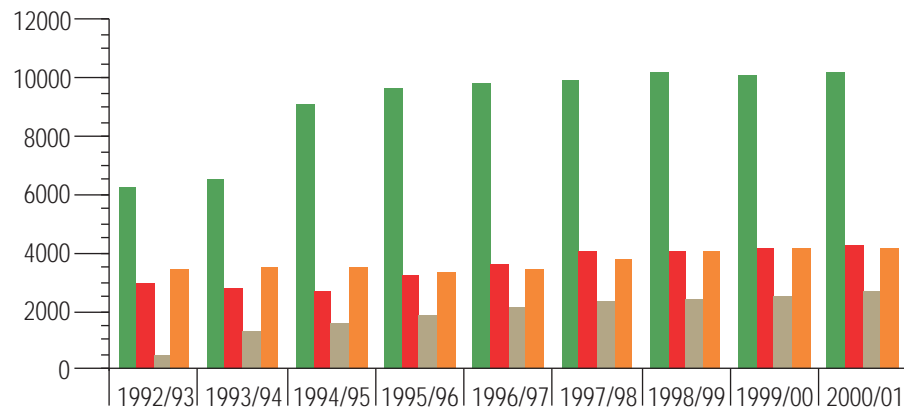


## EFFECTIFS - Évolution des effectifs dans les différents cycles et formations

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire.

	■ cycle inférieur	■ régime technique	■ régime de la formation de technicien	■ régime professionnel	Total
1992/93	6263	2968	528	3424	13183
1993/94	6546	2784	1338	3485	14153
1994/95	9078	2668	1637	3531	16914
1995/96	9666	3266	1871	3326	18129
1996/97	9798	3623	2143	3456	19020
1997/98	9927	4058	2302	3752	20039
1998/99	10168	4080	2433	4082	20763
1999/00	10134	4201	2466	4161	20962
2000/01	10196	4291	2670	4202	21359

Rappel: cf. explications page 42.



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7<sup>e</sup> à la classe de 14<sup>e</sup>.

Enseignement secondaire technique 2000-2001	
Niveau	Nombre d'élèves
7 <sup>e</sup>	3048
8 <sup>e</sup>	3208
9 <sup>e</sup>	3940
10 <sup>e</sup>	3682
11 <sup>e</sup>	3090
12 <sup>e</sup>	2675
13 <sup>e</sup>	1438
14 <sup>e</sup>	278
Total	21359

Cycle inférieur 2000 - 2001			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
7 AD	622	36	17,3
7 MOD	612	41	14,9
8 MOD	743	50	14,9
9 MOD	877	59	14,9
Total 'modulaire'	2232	150	14,9
7 ST	1814	93	19,5
8 TE	1588	76	20,9
9 TE	1627	76	21,4
8 PO	877	49	17,9
9 PO	869	49	17,7
9 PR	567	34	16,7
Total	10196	563	18,1

## EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

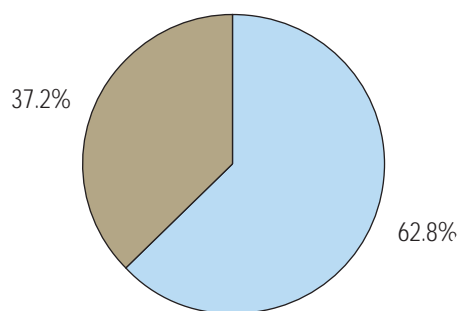
2000 - 2001			
Régime technique			
Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup>	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne élèves / classe
Division technique générale	1008	64	15,7
Division administrative et commerciale	1679	90	18,6
Division des professions de santé et des professions sociales	1604	82	19,6
Régime de la formation de technicien			
Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup>			
Division administrative et commerciale	1225	68	18,0
Division agricole et horticole	128	11	11,6
Division génie civil	204	11	18,5
Division artistique	288	13	22,1
Division informatique	212	11	19,3
Division chimique	38	4	9,5
Division mécanique	147	10	14,7
Division électrotechnique	354	26	13,6
Division hôtelière et touristique	74	6	12,3
Régime professionnel *			
Classes de 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup>			
Division agricole	197		
Division artisanale	2014		
Division commerciale	1253		
Division hôtelière et touristique	265		
Division industrielle	284		
Division ménagère	74		
Division des professions de santé	115		

\* Le nombre de classes n'est pas repris pour le régime professionnel. En effet, ce dernier se caractérise par un nombre très élevé de sections par division pour, dans certains cas, un nombre très faible d'élèves qui suivent soit le régime à temps plein et soit le régime concomitant. Il en résulte de fréquents regroupements des élèves entre sections qui ne permettent pas de raisonner en termes de classes.

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers

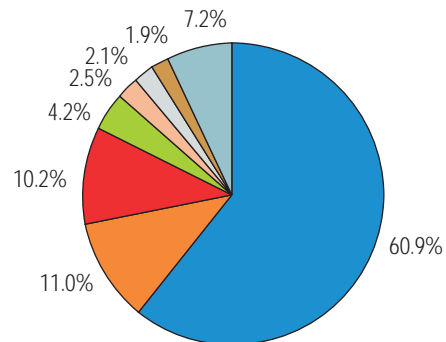
Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre traitant de la répartition entre élèves luxembourgeois et étrangers dans l'enseignement postprimaire, le pourcentage d'élèves de nationalité étrangère s'élève à 37,2 % dans l'enseignement secondaire technique (pour rappel, 13,3% dans l'enseignement secondaire).

2000 - 2001		
■ Luxembourgeois	■ Étrangers	Total
13409	7950	21359
62,8 %	37,2 %	



## NATIONALITÉS - Répartition des nationalités étrangères

2000 - 2001		
Nationalité	Nombre d'élèves	%
	Absolu	Relatif
Portugais	4842	60,9 %
Ex-yougoslaves	874	11,0 %
Italiens	807	10,2 %
Français	337	4,2 %
Allemands	200	2,5 %
Cap-Verdiens	169	2,1 %
Belges	151	1,9 %
Autres	571	7,2 %
Total	7950	100 %



ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

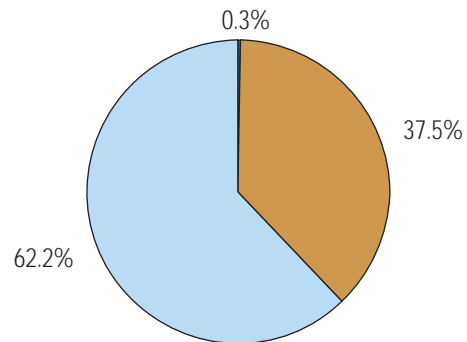
La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones grisées) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1<sup>re</sup> année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7<sup>e</sup> après leur 6<sup>e</sup> année d'études primaire sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

L'enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de 'retardataires' (62,2%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'enseignement secondaire (22,7%), ce qui se confirme dès la classe de 7<sup>e</sup>.

Chiffres absolus														
Âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7 <sup>e</sup>	8	<b>1936</b>	871	195	30	8								3048
8 <sup>e</sup>		23	<b>1891</b>	1008	251	26	8	1						3208
9 <sup>e</sup>		1	14	<b>1657</b>	1543	571	134	15	2	2	1			3940
10 <sup>e</sup>			1	4	<b>925</b>	1284	815	397	151	56	20	11	18	3682
11 <sup>e</sup>					17	<b>672</b>	963	760	433	154	62	19	10	3090
12 <sup>e</sup>						3	<b>491</b>	729	695	414	203	76	64	2675
13 <sup>e</sup>							2	<b>330</b>	419	349	188	95	55	1438
14 <sup>e</sup>									<b>96</b>	81	58	23	20	278
Total	8	1960	2777	2864	2766	2564	2413	2232	1796	1056	532	224	167	21359
Chiffres relatifs														
7 <sup>e</sup>	0,26	<b>63,52</b>	28,58	6,40	0,98	0,26								100%
8 <sup>e</sup>		0,72	<b>58,95</b>	31,42	7,82	0,81	0,25	0,03						100%
9 <sup>e</sup>		0,03	0,36	<b>42,06</b>	39,16	14,49	3,40	0,38	0,05	0,05	0,03			100%
10 <sup>e</sup>			0,03	0,11	<b>25,12</b>	34,87	22,13	10,78	4,10	1,52	0,54	0,30	0,49	100%
11 <sup>e</sup>					0,55	<b>21,75</b>	31,17	24,60	14,01	4,98	2,01	0,61	0,32	100%
12 <sup>e</sup>						0,11	<b>18,36</b>	27,25	25,98	15,48	7,59	2,84	2,39	100%
13 <sup>e</sup>							0,14	<b>22,95</b>	29,14	24,27	13,07	6,61	3,82	100%
14 <sup>e</sup>									<b>34,53</b>	29,14	20,86	8,27	7,19	100%
Total	0,04	9,18	13,00	13,41	12,95	12,00	11,30	10,45	8,41	4,94	2,49	1,05	0,78	100%

## ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

2000 - 2001			
	< âge théorique	âge théorique	> âge théorique
chiffres absolus	73	<b>7998</b>	13288
chiffres relatifs	0,3 %	<b>37,5 %</b>	62,2 %





### DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée a introduit la scolarité obligatoire pour tous les enfants handicapés et/ou à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation des enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur "l'intégration scolaire", ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire

- dans le cadre des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée,
- dans des classes de l'enseignement régulier,
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés,
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

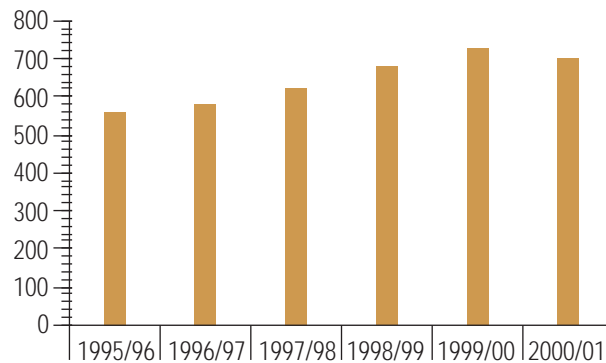
Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée sont réglées sur avis de la Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale. Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, celui de la Santé est responsable de l'aspect médical et celui de la Famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée.

## RÉPARTITION

2000 - 2001	
Instituts	Nombre d'élèves
Les Centres d'Éducation Différenciée régionaux	308
L'Institut pour Infirmités Motrices Cérébrales	60
L'Institut pour Enfants Autistiques et Psychotiques	36
Le Centre de Logopédie	264
Les Centres d'Observation d'Olm et de Pétange et le Centre d'Intégration Scolaire de Luxembourg	32
TOTAL	700

## RÉPARTITION - Évolution des effectifs

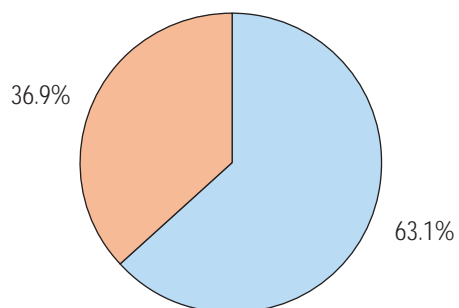
	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Nombre d'élèves	560	581	620	679	726	700



### RÉPARTITION PAR SEXE

La répartition par sexe est particulière dans l'éducation différenciée. En effet, les garçons représentent 63,1 % du total des élèves.

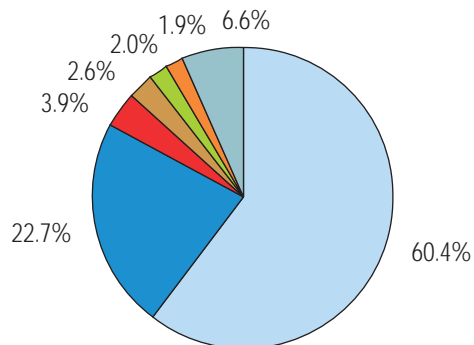
2000 - 2001			
	Garçons	Filles	Total
Nombre d'élèves	442	258	700
%	63,1 %	36,9 %	100 %



## NATIONALITÉS - Répartition par nationalité

La répartition par nationalités reste pour sa part comparable à celle constatée dans les autres ordres d'enseignement.

2000 - 2001		
Nationalité	Total	%
Luxembourgeois	423	60,4%
Portugais	159	22,7%
Italiens	27	3,9%
Belges	18	2,6%
Français	14	2,0%
Ex-yougoslaves	13	1,9%
Autres	46	6,6%
Total	700	100%





3

RÉSULTATS SCOLAIRES

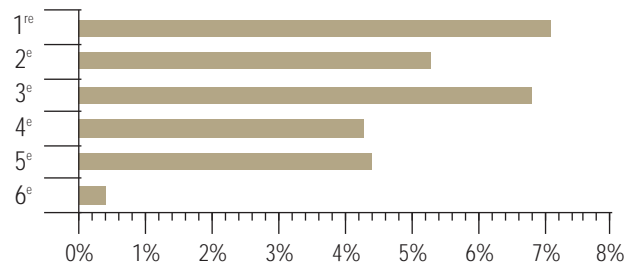


PROMOTIONS - Taux de redoublement

Parmi les 30.893 élèves fréquentant l'enseignement primaire (1<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> année d'études) durant l'année scolaire 2000/2001, 1.508 (4,9%) redoublent leur année.

La classe de 6<sup>e</sup> affiche avec 0,4% un taux de redoublement extrêmement faible qui s'explique par la nouvelle procédure de passage primaire-postprimaire favorisant une orientation des élèves en difficultés vers l'enseignement modulaire du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique plutôt qu'un redoublement de la classe de 6<sup>e</sup> primaire.

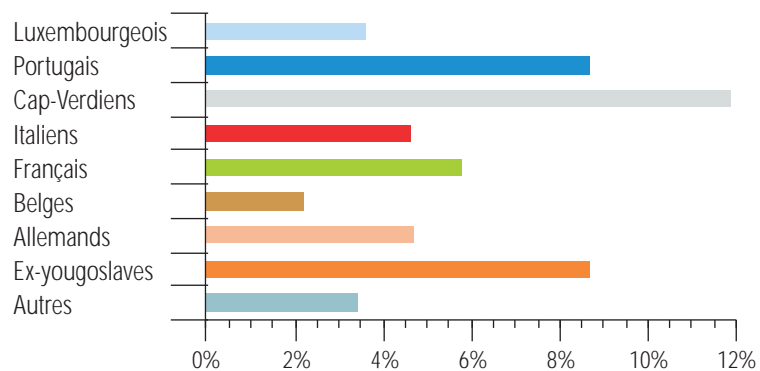
2000 - 2001			
Année d'études	Total élèves	Élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
1 <sup>re</sup>	5751	407	7,1
2 <sup>e</sup>	5469	289	5,3
3 <sup>e</sup>	5246	356	6,8
4 <sup>e</sup>	5145	220	4,3
5 <sup>e</sup>	4979	218	4,4
6 <sup>e</sup>	4303	18	0,4
Total	30893	1508	4,9



## PROMOTIONS - Promotions par nationalité

Les élèves de nationalité belge présentent avec 2,2% le taux de redoublement le plus faible, alors que les élèves cap-verdiens (11,9%) sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans l'enseignement primaire.

2000 - 2001			
Nationalité	Total élèves	Élèves redoublant l'année	
		Absolu	%
Luxembourgeois	19609	698	3,6%
Portugais	5736	501	8,7%
Cap-Verdiens	236	28	11,9%
Italiens	936	43	4,6%
Français	884	51	5,8%
Belges	539	12	2,2%
Allemands	384	18	4,7%
Ex-yougoslaves	1292	113	8,7%
Autres	1277	44	3,4%
Total	30893	1508	





### PROCÉDURE

La procédure de passage de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7<sup>e</sup> se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe de 6<sup>e</sup> année d'études primaires.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6<sup>e</sup> année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6<sup>e</sup> année d'études primaires:

- la classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> EST);
- la classe d'orientation de l'enseignement secondaire (7<sup>e</sup> ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'enseignement secondaire technique (7<sup>e</sup> MO).

Un redoublement de la 6<sup>e</sup> année d'études primaires est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique dans une classe de 7<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique.

#### PROCÉDURE - Orientation des élèves

Au terme de l'année scolaire 2000/2001, 4.311 élèves ayant fréquenté une 6<sup>e</sup> année d'études primaires ont fait l'objet d'une orientation.

2000 - 2001	
Orientation	Elèves
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire	1705
7 <sup>e</sup> enseignement secondaire technique	2250
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	344
Redoublement 6 <sup>e</sup> primaire	12
Total	4311

## PASSAGE PRIMAIRE–POSTPRIMAIRE

### PROCÉDURE - Détail de l'orientation des élèves

	Avis des parents					Avis du conseil				Demandes de recours				Admissions			
	7 <sup>e</sup> ES	7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> MO	6 <sup>e</sup>	sans	7 <sup>e</sup> ES	7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> MO	6 <sup>e</sup>	vers 7 <sup>e</sup> ES	admis en 7 <sup>e</sup> ES	vers 7 <sup>e</sup> ST	admis en 7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> ES	7 <sup>e</sup> ST	7 <sup>e</sup> MO	6 <sup>e</sup>
■	1444	1406	86	6	12	1372	1413	163	6	58	12	26	2	1384	1403	161	6
%	48.9	47.6	2.9	0.2	0.4	46.4	47.8	5.5	0.2	2.0	20.7	0.9	7.7	46.9	47.5	5.5	0.2
■	111	508	47	5	7	92	472	110	4	13	1	16	1	93	472	109	4
%	16.4	74.9	6.9	0.7	1.0	13.6	69.6	16.2	0.6	1.9	7.7	2.4	6.3	13.7	69.6	16.1	0.6
■	46	90	9	0	1	42	87	16	1	4	0	0	0	42	87	16	1
%	31.5	61.6	6.2	0	0.7	28.8	59.6	11.0	0.7	2.7	0	0	0	28.8	59.6	11.0	0.7
■	90	73	7	0	1	67	89	15	0	11	1	5	1	68	89	14	0
%	52.6	42.7	4.1	0	0.6	39.2	52.0	8.8	0	6.4	9.1	2.9	20.0	39.8	52.0	8.2	0
■	28	92	8	0	2	23	84	23	0	2	1	5	1	24	84	22	0
%	21.5	70.8	6.2	0	1.5	17.7	64.6	17.7	0	1.5	50.0	3.8	20.0	18.5	64.6	16.9	0
■	102	115	11	1	3	93	116	22	2	9	1	4	0	94	115	22	1
%	44.0	49.6	4.7	0.4	1.3	40.1	50.0	9.5	0.4	3.9	11.1	1.7	0	40.5	49.6	9.5	0.4
T	1821	2284	168	12	26	1689	2261	349	12	97	16	56	5	1705	2250	344	12
%	42.2	53.0	3.9	0.3	0.6	39.2	52.4	8.1	0.3	2.3	16.5	1.3	8.9	39.5	52.2	8.0	0.3

- Luxembourgeois
- Portugais
- Italiens
- Français / Belges
- Ex-yougoslaves
- Autres
- T Total

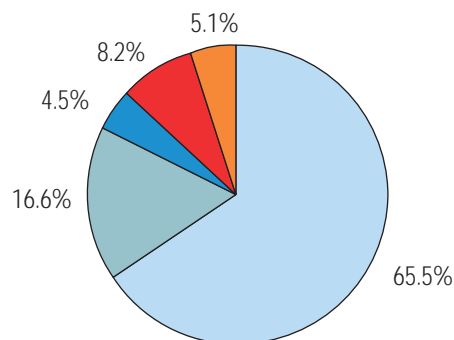
PROMOTIONS

Cette partie présente les résultats des élèves des classes de 7<sup>e</sup> aux classes de 2<sup>e</sup> incluses. Les résultats des classes de 1<sup>re</sup>, dont la réussite est sanctionnée par le diplôme de fin d'études secondaires, seront traités dans le chapitre 4 «Diplômes et Certifications». Sont également exclus les élèves qui ont quitté l'enseignement secondaire en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

PROMOTIONS - Taux de réussite

Les résultats de l'année scolaire 2000/2001 de l'enseignement secondaire, compte tenu des possibilités de compensation et d'ajournement, se résument comme suit:

2000 - 2001		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	8613	100%
Admis directement	5642	65,5%
Admis par compensation	1430	16,6%
Admis en juillet	7072	82,1%
Refusés directement	709	8,2%
Ajournés	832	9,7%
Admis après ajournement	391	4,5%
Refus après ajournement	441	5,1%
Total Admis	7463	86,6%
Total Refusés	1150	13,4%

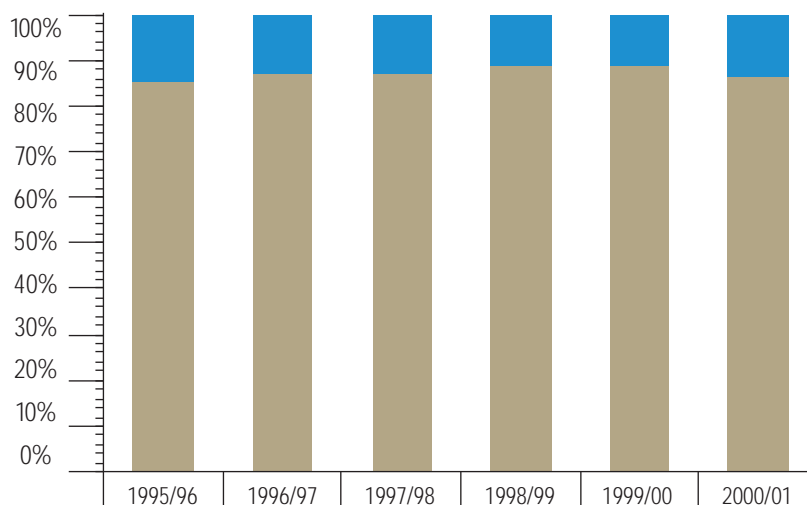


## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite

Les taux de réussite dans l'enseignement secondaire affichent une relative stabilité aux cours des dernières années.

	1995/96		1996/97		1997/98		1998/99		1999/00		2000/2001	
■ Admis	7111	85,3%	7266	86,8%	7266	87,1%	7381	88,8%	7500	88,5%	7463	86,6%
■ Refusés	1224	14,7%	1108	13,2%	1074	12,9%	932	11,2%	978	11,5%	1150	13,4%
Total élèves	8335		8374		8340		8313		8478		8613	



### PROMOTIONS

Étant donné la diversité des formations offertes par l'enseignement secondaire technique, la présentation des résultats se fait en trois parties:

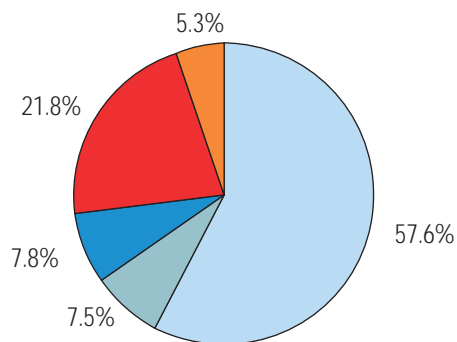
- Cycle inférieur;
- Régime technique.
- Régime de la formation de technicien.

Toutes les classes terminales de l'enseignement secondaire technique seront traitées dans le chapitre 4 «Diplômes et Certifications». Ne sont pas inclus les élèves qui ont quitté l'enseignement secondaire technique en cours d'année scolaire et ceux qui n'ont pas eu de promotion (i.e. admission, refus, ajournement) pour cause de maladie ou autre.

PROMOTIONS - Taux de réussite dans le cycle inférieur

Le tableau ci-dessous comprend tout le cycle inférieur, c'est-à-dire les classes de 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique, à l'exception des classes du régime modulaire. Le taux d'échec global s'élève à 27,0% en 2000 - 2001.

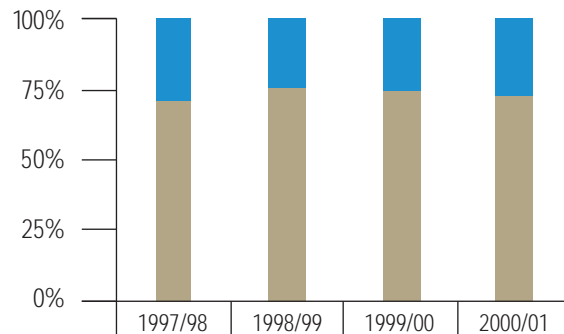
2000 - 2001		
	Nombre d'élèves	
	Absolu	Relatif
Total candidats	7892	100%
Admis directement	4550	57,7%
Admis par compensation	593	7,5%
Admis en juillet	5143	65,2%
Refusés directement	1719	21,8%
Travail de vacances	1030	13,1%
Admis après travail de vacances	615	7,8%
Refus après travail de vacances	415	5,3%
Total Admis	5758	73,0%
Total Refusés	2134	27,0%



## PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le cycle inférieur

Le taux de réussite dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique constaté durant les quatre dernières années scolaires varie entre 70.9% et 76%.

	1997/98		1998/99		1999/00		2000/2001	
	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
■ Admis	5497	70,9%	5891	76,0%	5875	75,1%	5758	73,0%
■ Refusés	2261	29,1%	1855	24,0%	1954	24,9%	2134	27,0%
Total Elèves	7758		7746		7829		7892	





PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime technique

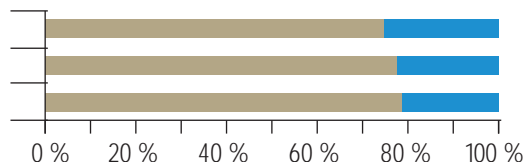
Les élèves du régime technique de l'enseignement secondaire technique se répartissent dans les trois divisions suivantes:

- Division technique générale;
- Division administrative et commerciale;
- Division des professions de santé et des professions sociales.

Dans le tableau ci-dessous, tous les effectifs du régime technique ont été pris en compte hormis ceux des années terminales sanctionnées par un certificat, à savoir les classes de 13<sup>e</sup> pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et les classes de 14<sup>e</sup> pour la division des professions de santé et des professions sociales. En d'autres termes, le régime technique considéré comprend les classes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> des cycles moyen et supérieur du régime technique et classes de 13<sup>e</sup> des divisions des professions de santé et des professions sociales.

2000 - 2001					
Division	Total élèves	Réussite		Refus	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division technique générale	747	556	74,4%	191	25,6%
Division administrative et commerciale	1266	977	77,2%	289	22,8%
Division professions de santé	1263	996	78,9%	267	21,1%
Total régime technique	3276	2529	77,2%	747	22,8%

Division technique générale  
 Division administrative et commerciale  
 Division professions de santé



## PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime technique

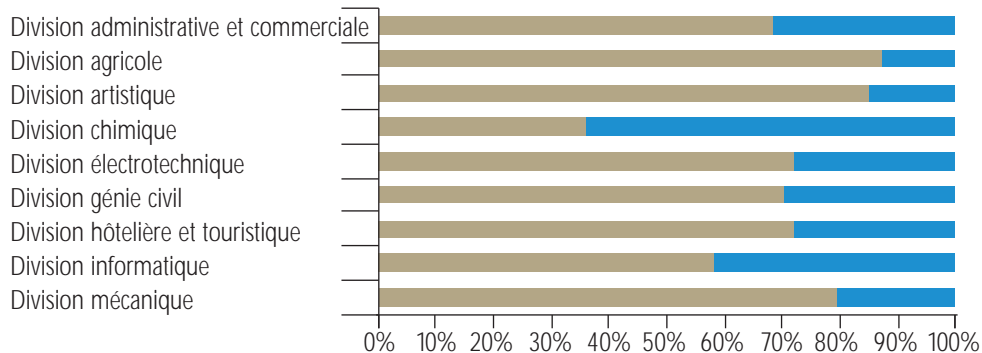
Parmi les trois divisions du régime technique de l'enseignement secondaire technique, la division professions de santé et professions sociales affiche les meilleurs résultats, et cela vaut pour les quatre dernières années.

Division	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Division Technique générale	74,0%	74,8%	71,4%	74,4%
Division administrative et commerciale	76,2%	77,2%	74,9%	77,2%
Division Professions de santé	81,8 %	80,8%	86,0%	78,9%
Moyenne Régime technique	77,9%	78,1%	78,6%	77,2%

PROMOTIONS - Taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Le régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique comprend neuf divisions principales. Les chiffres repris ci-dessous prennent en considération tous les élèves des classes de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> des différentes divisions.

2000 - 2001					
Division	Total élèves	Réussite		Refus	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division administrative et commerciale	964	661	68,6%	303	31,4%
Division agricole	103	90	87,4%	13	12,6%
Division artistique	201	171	85,1%	30	14,9%
Division chimique	36	13	36,1%	23	63,9%
Division électrotechnique	256	185	72,3%	71	27,7%
Division génie civil	162	114	70,4%	48	29,6%
Division hôtelière et touristique	57	41	71,9%	16	28,1%
Division informatique	183	107	58,5%	76	41,5%
Division mécanique	123	98	79,7%	25	20,3%
TOTAL	2085	1480	71,0%	605	29,0%



## PROMOTIONS - Évolution du taux de réussite dans le régime de la formation de technicien

Les taux de réussite dans les différentes divisions du régime de la formation de technicien sont variables. Ceci est dû au nombre parfois peu élevé d'élèves dans certaines divisions.

Division	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01
Division administrative et commerciale	70,9%	67,9%	74,3%	68,6%
Division agricole	97,1%	96,6%	87,8%	87,4%
Division artistique	82,6%	86,0%	87,7%	85,1%
Division chimique	56,5%	46,4%	71,9%	36,1%
Division électrotechnique	62,6%	73,2%	68,7%	72,3%
Division génie civil	63,4%	64,7%	59,2%	70,4%
Division hôtelière et touristique	67,3%	91,8%	77,8%	71,9%
Division informatique	57,4%	56,9%	61,8%	58,5%
Division mécanique	64,9%	66,4%	76,8%	79,7%
TOTAL	69,7%	70,8%	73,5%	71,0%



4

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

### APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2000-2001

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2000-2001. Il s'agit des diplômes suivants:

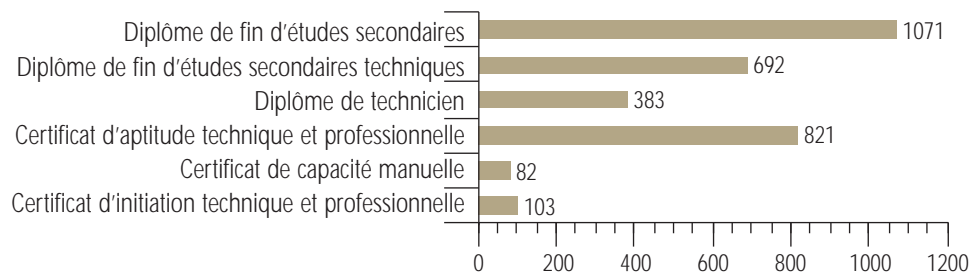
Enseignement secondaire:

- Diplôme de fin d'études

Enseignement secondaire technique:

- Régime technique:
  - Diplôme de fin d'études secondaires techniques
- Régime de la formation de technicien:
  - Diplôme de technicien
- Régime professionnel:
  - Certificat d'aptitude technique et professionnelle
  - Certificat de capacité manuelle
  - Certificat d'initiation technique et professionnelle

2000 - 2001	
Dénomination du diplôme	Diplômés
Diplôme de fin d'études secondaires	1071
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	692
Diplôme de technicien	383
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	821
Certificat de capacité manuelle	82
Certificat d'initiation technique et professionnelle	103
Total	3.152





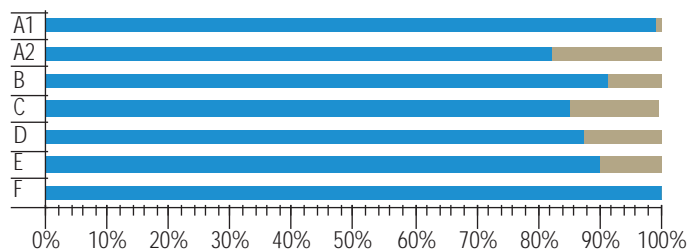
**DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Description**

La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans la section choisie. Les élèves optent en classe de 2<sup>e</sup> pour une des sept sections proposées.

**DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Taux de réussite par section**

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 82,3% pour la section A2 (sciences humaines et sociales) à 100% pour la section F (musique).

2000 - 2001					
Sections	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Section A1 - Langues vivantes	132	131	99,2%	1	0,8%
Section A2 - Sciences humaines et sociales	300	247	82,3%	53	17,7%
Section B - Mathématiques - sciences physiques	127	116	91,3%	11	8,7%
Section C - Sciences naturelles	279	239	85,7%	40	14,3%
Section D - Sciences économiques	251	220	87,6%	31	12,4%
Section E - Arts plastiques	110	99	90,0%	11	10,0%
Section F - Musique	19	19	100%	0	0%
Total	1218	1071	87,9%	147	12,1%



## DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES - Évolution du taux de réussite

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1995/96	994	870	87,5%	124	12,5%
1996/97	1054	904	85,8%	150	14,2%
1997/98	1207	1032	85,5%	175	14,5%
1998/99	1116	971	87,0%	145	13,0%
1999/00	1115	959	86,0%	156	14,0%
2000/01	1218	1071	87,9%	147	12,1%

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

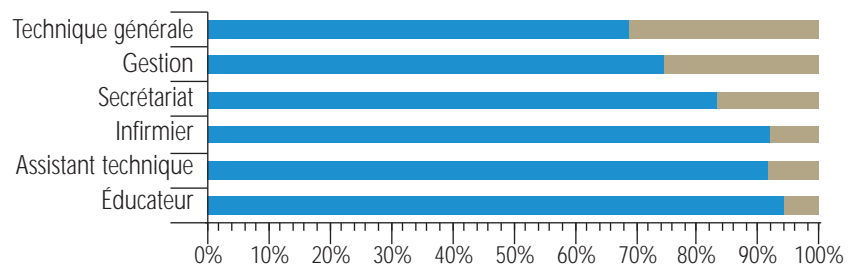
Le régime technique de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le «Diplôme de fin d'études secondaires techniques». Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13<sup>e</sup> pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14<sup>e</sup> pour la division des professions de santé et des professions sociales.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 94,3% pour la section Éducateurs de la division des professions de santé et des professions sociales, contre un taux de réussite de 68,9% seulement pour la division technique générale.

2000 - 2001						
Division	Section	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
			Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division technique générale		238	164	68,9%	74	31,1%
Division administrative et commerciale	Gestion	356	265	74,4%	91	25,6%
	Secrétariat	18	15	83,3%	3	16,7%
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	150	138	92,0%	12	8,0%
	Assistant technique médical	12	11	91,7%	1	8,3%
	Éducateur	105	99	94,3%	6	5,7%
TOTAL		879	692	78,7%	187	21,3%

## TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



## ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1997/98	755	589	78,0%	166	22,0%
1998/99	722	516	71,5%	206	28,5%
1999/00	826	618	74,8%	208	25,2%
2000/01	879	692	78,7%	187	21,3%

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

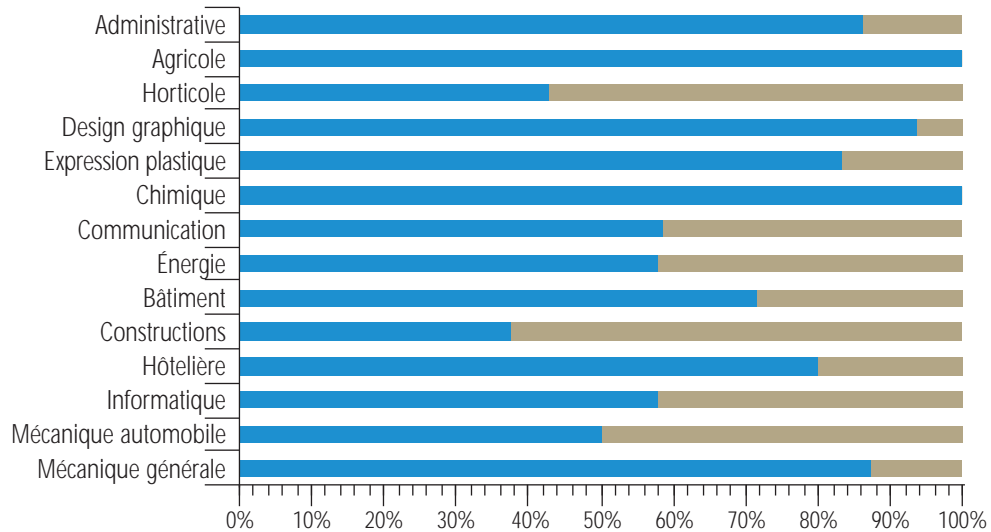
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique est sanctionné par le «Diplôme de technicien» au terme de la classe de 13<sup>e</sup>. Pas moins de 9 divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

2000 - 2001						
Division	Section	Total candidats	■ Admis		■ Refusés	
			Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
Division adm. et commerciale		226	195	86,3%	31	13,7%
Division agricole	Agricole	12	12	100%	0	0,0%
	Horticole	7	3	42,9%	4	57,1%
Division artistique	Design graphique	47	44	93,6%	3	6,4%
	Expression plastique	24	20	83,3%	4	16,7%
Division chimique		2	2	100%	0	0,0%
Division électrotechnique	Communication	63	37	58,7%	26	41,3%
	Énergie	19	11	57,9%	8	42,1%
Génie civil	Bâtiment	28	20	71,4%	8	28,6%
	Constructions	8	3	37,5%	5	62,5%
Division hôtelière et touristique		10	8	80,0%	2	20,0%
Division informatique		19	11	57,9%	8	42,1%
Division mécanique	Méc. automobile	6	3	50,0%	3	50,0%
	Méc. générale	16	14	87,5%	2	12,5%
TOTAL		487	383	78,6%	104	21,4%

## TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



## ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Total candidats	Admis		Refusés	
		Absolu	Relatif	Absolu	Relatif
1997/98	416	313	75,2%	103	24,8%
1998/99	432	323	74,8%	109	25,2%
1999/00	418	306	73,2%	112	26,8%
2000/01	487	383	78,6%	104	21,4%

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>. La réussite de la classe de 12<sup>e</sup> du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). La réussite de la classe de 10<sup>e</sup> est déjà considérée comme 1<sup>er</sup> degré et est sanctionnée par un Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP). Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2000-2001

Chambre patronale	CATP	CCM	CITP	Total
Chambre d'Agriculture	31	10	-	41
Chambre des Métiers	253	72	62	387
Chambre de Commerce	537	-	41	578
Total	821	82	103	1006

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2000-2001 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE			
Formation	CATP	CCM	Total
Agriculteur	11	-	11
Horticulteur – Fleuriste	9	5	14
Pepiniériste – Paysagiste	7	5	12
Opérateur de l'environnement et de la forêt	4	-	4
Total	31	10	41

## CERTIFICATS DÉLIVRÉS 2000 - 2001

CHAMBRE DES MÉTIERS					CHAMBRE DES MÉTIERS				
FORMATION	CATP	CCM	CITP	Total	FORMATION	CATP	CCM	CITP	Total
Boucher-charcutier	2	4		6	Magasinier garage	2			2
Boulangier-pâtissier	7	2		9	Marbrier		1		1
Carreleur	1	1		2	Mécanicien de machines & matériel agri-viticoles	7			7
Coiffeur	1			1	Mécanicien d'autos et de motos	54		22	76
Coiffeur messieurs	3	3		6	Mécanicien de cycles		1		1
Coiffeur pour dames	34	13		47	Mécanicien dentaire	2			2
Couturier		1		1	Mécanicien-ajusteur	2			2
Couvreur	2	1		3	Menuisier	8			8
Débosselleur de véhicules automoteurs	15	7		22	Opticien	3			3
Électricien	14	6	19	39	Pâtissier-confiseur	1			1
Électronicien de véhicules automoteurs	5			5	Peintre de véhicules automoteurs	4	8		12
Esthéticien	4			4	Peintre-décorateur	15	18		33
Ferblantier	1			1	Photographe	1			1
Imprimeur	1			1	Relieur	3			3
Installateur de chauffage	10		16	26	Reprographe	3			3
Installateur frigoriste	1			1	Serrurier	8			8
Installateur sanitaire	4		5	9	Tailleur-sculpteur de pierres		1		1
Instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs	7			7	Traiteur	2			2
Instructeur de natation	6			6	Typographe	9			9
Maçon	4	5		9	Vendeur boulangerie	2			2
					Vendeur technique en optique	4			4
					Vitrier-miroitier	1			1
					<b>Total</b>	<b>253</b>	<b>72</b>	<b>62</b>	<b>387</b>



## CERTIFICATS DÉLIVRÉS 1999-2000

CHAMBRE DE COMMERCE			
Formation	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	18		18
Auxiliaire-économe	15		15
Chimiste	1		1
Cuisinier	29	4	33
Décorateur-publicitaire	2		2
Décorateur-étalagiste	4		4
Dessinateur en bâtiment	10		10
Électronicien en communication	19		19
Électronicien en énergie	71		71
Employé administratif et commercial	164		164
Hôtelier-Restaurateur	7		7
Mécanicien d'avions	12		12
Mécanicien d'usinage	11		11
Mécanicien industriel et de maintenance	45		45
Menuisier ébéniste	7		7
Restaurateur	24		24
Serrurier de construction	8		8
Serveur de restaurant	1		1
Vendeur		37	37
Vendeur qualifié	86		86
Vendeur magasinier	3		3
TOTAL	537	41	578

5

ENSEIGNANTS



### DESCRIPTION

Dans l'éducation préscolaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Le tableau repris ci-dessous reprend les instituteurs brevetés ainsi que les chargés de cours et les chargés de direction assurant l'enseignement préscolaire proprement dit. Le personnel enseignant de l'éducation précoce n'est pas pris en compte.

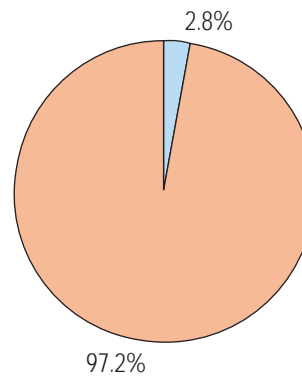
Les rémunérations du personnel enseignant de l'enseignement préscolaire sont prises en charge par l'Etat et le secteur communal à raison de respectivement de 2/3 et de 1/3.

2000 - 2001			
	Brevetés	Chargés	Total
Femmes	598	132	730
Hommes	15	6	21
Total	613	138	751

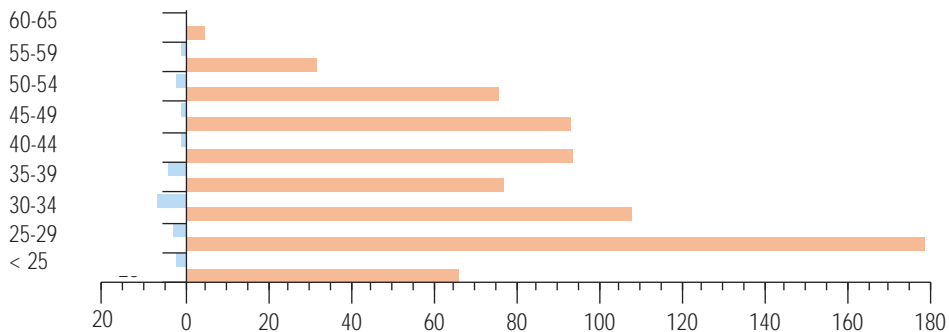
## RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant de l'éducation préscolaire est sans conteste en faveur des femmes. L'éducation préscolaire compte en effet 730 enseignantes pour seulement 21 enseignants.

2000 - 2001				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25	66	2	68	9,1%
25-29	179	3	182	24,2%
30-34	108	7	115	15,3%
35-39	77	4	81	10,8%
40-44	94	1	95	12,6%
45-49	93	1	94	12,5%
50-54	76	2	78	10,4%
55-59	32	1	33	4,4%
60-65	5	0	5	0,7%
TOTAL	730	21	751	100%
	97,2%	2,8%	100%	



## PYRAMIDE DES ÂGES



DESCRIPTION

Dans l'enseignement primaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale. Les chiffres repris ci-dessous considèrent les instituteurs brevetés, ainsi que les chargés de cours et les chargés de direction assurant l'enseignement primaire.

Les rémunérations du personnel enseignant de l'enseignement primaire (1<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> année d'études) sont prises en charge par l'État et le secteur communal à raison de respectivement de 2/3 et 1/3. Pour l'enseignement spécial, les proportions respectives sont de 1/5 pour les communes et 4/5 pour l'État. L'enseignement moral et social est à 100% à charge de l'État.

2000 - 2001						
	1 <sup>e</sup> - 6 <sup>e</sup> année d'études			Enseignement spécial		
	Brevetés	Chargés	Total	Brevetés	Chargés	Total
Femmes	1262	554	1816	38	32	70
Hommes	788	103	891	47	10	57
Total	2050	657	2707	85	42	127

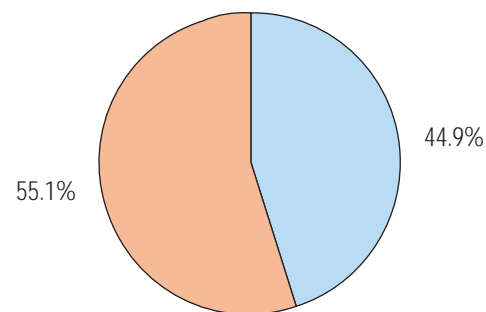
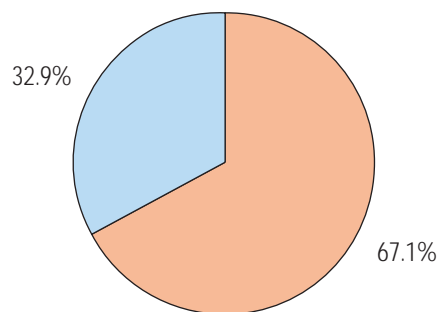
RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

L'enseignement primaire (1<sup>e</sup> - 6<sup>e</sup> année d'études) se caractérise par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'enseignement préscolaire, elle s'élève tout de même à 67,1 % du total des effectifs. Cependant, à la vue des tranches d'âge les plus jeunes, force est de constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter. L'enseignement spécial se caractérise également par une prédominance féminine parmi des effectifs (55,1%). Par ailleurs, plus de la moitié des enseignants sont âgés de plus de 45 ans.

## RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

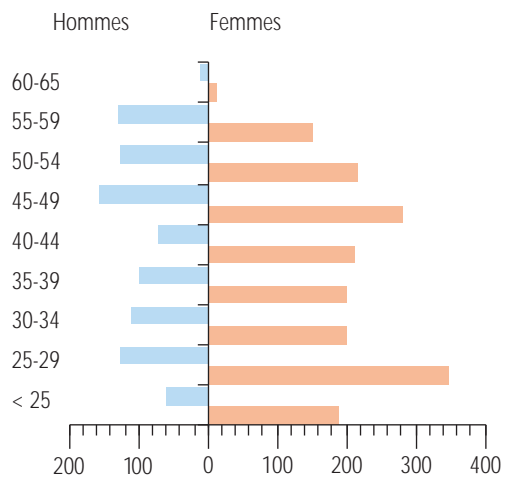
1 <sup>re</sup> - 6 <sup>e</sup> année d'études				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
	absolu	absolu		
<25	188	61	249	9,2%
25-29	347	127	474	17,5%
30-34	203	110	313	11,6%
35-39	203	99	302	11,1%
40-44	214	71	285	10,5%
45-49	283	156	439	16,2%
50-54	215	125	340	12,6%
55-59	150	131	281	10,4%
60-65	13	11	24	0,9%
TOTAL	1816	891	2707	100%
	67,1%	32,9%	100%	

Enseignement spécial				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
	absolu	absolu		
<25	4	0	4	3,1%
25-29	8	2	10	7,9%
30-34	6	3	9	7,1%
35-39	8	6	14	11,0%
40-44	7	8	15	11,8%
45-49	11	14	25	19,7%
50-54	19	11	30	23,6%
55-59	7	13	20	15,7%
60-65	0	0	0	0%
TOTAL	70	57	127	100%
	55,1%	44,9%	100%	

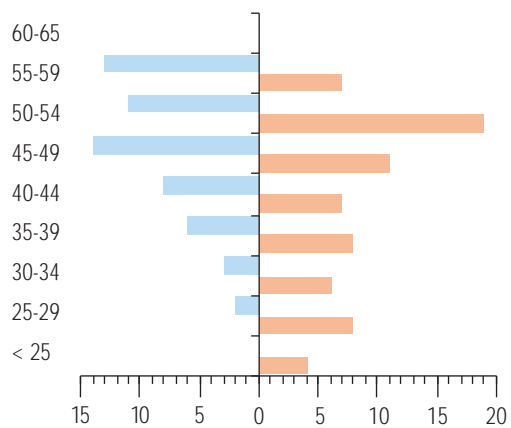


PYRAMIDE DES ÂGES

1<sup>re</sup> - 6<sup>e</sup> année d'études



Enseignement spécial



DESCRIPTION

Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale. Les rémunérations des enseignants de l'enseignement postprimaire sont entièrement à charge de l'État.

Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 3.125 enseignants, se répartit comme suit:

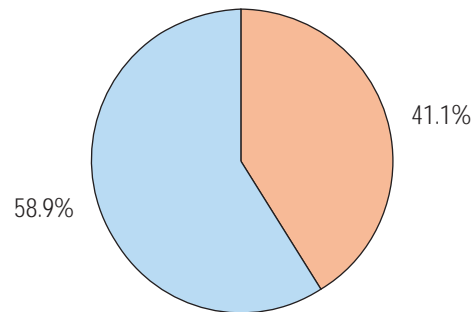
2000 - 2001				
	Titulaires	Chargés	Instituteurs	Total
Femmes	897	294	94	1285
Hommes	1457	263	120	1840
Total	2354	557	214	3125



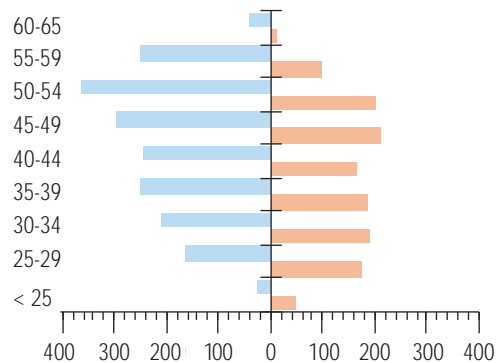
## RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire, à majorité masculine (58,9%).

2000 - 2001				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
<25	45	24	69	2,2%
25-29	177	163	340	10,9%
30-34	189	209	398	12,7%
35-39	186	252	438	14,0%
40-44	167	243	410	13,1%
45-49	213	298	511	16,4%
50-54	198	361	559	17,9%
55-59	100	249	349	11,2%
60-64	10	41	51	1,6%
TOTAL	1285	1840	3125	100%
	41,1%	58,9%		



## PYRAMIDE DES ÂGES



■ Hommes ■ Femmes

### DESCRIPTION

L'éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'enseignants. Contrairement aux enseignements préscolaire, primaire et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'éducation différenciée un personnel se caractérisant par des qualifications spécifiques.

Le personnel occupé dans l'éducation différenciée comprend:

2000 - 2001	
Éducateurs gradués	94
Éducateurs	80
Éducateurs-instructeurs	14
Instituteurs	34
Professeurs d'enseignement logopédique	25
Instituteurs d'enseignement logopédique	3
Psychologues diplômés	34
Pédagogues diplômés	27
Professions de santé	51
Chargés de cours	12
Direction	8
Total	382



The page features a light gray background with four horizontal magenta lines. Small squares in cyan, dark blue, green, and orange are placed at various points along these lines, creating a decorative border.

# 6

FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Sous la coordination du SCRIPT, l'ISERP organise des cours de perfectionnement pour les enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Ces cours de formation continue, qui répondent au référentiel des compétences professionnelles des enseignants retenu à cette fin, comportent pour l'année scolaire 2000 - 2001 comme domaine prioritaire la didactique des langues.

A côté des cours de perfectionnement organisés de manière centralisée par l'ISERP, des journées pédagogiques sont organisées sur le plan national dans les arrondissements d'inspection avec le concours des inspecteurs et des responsables de projets d'innovation.

Par ailleurs, les projets d'innovation pédagogique dans les écoles sont demandeurs de formation. Cette formation, qui fait partie intégrante des projets, est assurée par des formateurs de l'ISERP, des Universités de Liège, Klagenfurt et Namur ou par d'autres formateurs luxembourgeois et étrangers.

Le tableau ci-contre renseigne sur le nombre d'inscriptions dans les différents cours se rapportant à l'enseignement primaire et à l'éducation préscolaire et groupés selon leur dominante.

2000	
Dominante	Nombre d'inscriptions
Enseignement primaire	
Langues	143
Mathématiques	0
Technologies de l'information et de la communication	267
Éducation morale et sociale	63
Éveil aux sciences: sciences naturelles, histoire, géographie	388
Éducation artistique	436
Éducation musicale	186
Éducation physique et sportive	188
Psychopédagogie générale, problèmes de rééducation et d'intégration	373
Scolarisation des enfants de migrants	15
Éducation préscolaire	
Activités langagières et sciences humaines	26
Activités logiques et mathématiques	22
Éveil aux sciences: sciences naturelles, histoire, géographie	77
Psychopédagogie générale, problèmes de rééducation et d'intégration	31
Total	2215

Au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique, le SCRIPT coordonne les activités de formation continue organisées par le service lui-même, par le Conseil de l'Europe (système de bourses CDCC) et dans le cadre des programmes Comenius-Lingua.

Les projets de formation continue soutenus par le SCRIPT ont trois origines différentes:

- des projets personnels des enseignants quant au développement des compétences professionnelles ;
- des projets d'innovation dans les établissements scolaires de l'enseignement postprimaire ;
- des projets d'innovation au niveau national (notamment les demandes du ministère, des commissions nationales et des associations de professeurs).

En 2000, 132 formations ont été organisées, d'une durée variant de 2 à 60 heures. Le tableau ci-contre reprend toutes les formations organisées en 2000 suivant leur domaine.

2000	
Domaine de formation	Nombre d'inscriptions
Développement de l'école	79
Développement personnel professionnel	85
Passage primaire-postprimaire	184
Technologies de l'information et de la communication	
Compétences minimales en maîtrise personnelle des outils	529
Compétences évoluées – en général	54
Compétences évoluées – mathématiques	41
Compétences évoluées – biologie	37
Pédagogie et didactique générale	
Scolarisation des élèves de langue étrangère	86
Éducation au développement	23
Promotion de la Santé	31
Méthodes de recherche	7
Interdisciplinarité – Pédagogie active	95
Prise en charge des élèves – Communication relationnelle	113
Orientation - Éducation des choix	19
Antisémitisme et Deuxième Guerre Mondiale	41
Pédagogie et didactique disciplinaire	
Langues	304
Les sciences expérimentales et les mathématiques – Égalité des chances entre filles et garçons	11
Les sciences expérimentales et les mathématiques	36
L'être humain, son environnement naturel, social et technologique - sport	212
L'être humain, son environnement naturel, social et technologique – biologie	56
L'être humain, son environnement naturel, social et technologique – technologie	15
Sciences économiques et sociales	5
La créativité et les arts – Sciences humaines et philosophie	90
Formations professionnelles	2
Total	2155





7

ÉTABLISSEMENTS

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 44.361 élèves fréquentant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire se répartissent comme suit sur les 118 communes que compte le Luxembourg:

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Bascharage			8	154	28	469			36	623	5
Bastendorf			1	10					1	10	1
Beaufort			3	46	7	104			10	150	2
Bech	1	14	1	18					2	32	1
Beckerich	1	24	3	54	12	181			16	259	5
Berdorf			2	30	6	92	4	56	12	178	2
Bertrange	1	47	7	116	22	368			30	531	3
Bettborn			2	34	8	115			10	149	2
Bettembourg	3	81	13	226	40	667	1	7	57	981	7
Bettendorf			5	63	14	214			19	277	2
Betzdorf	1	24	4	50	12	187			17	261	4
Bissen			5	83	14	230			19	313	2
Biwer			3	48	8	123			11	171	1
Boevange-sur-Attert			3	51	10	158			13	209	3
Bourscheid			2	23	6	83			8	106	1
Bous			2	35	6	95			8	130	2
Burmerange	1	17	2	39	6	85			9	141	1
Clemency			4	60	10	150			14	210	2
Colmar-Berg			4	57	8	138			12	195	1
Consdorf			3	49	10	161			13	210	1
Contern			5	71	14	212			19	283	4
Dalheim	1	20	3	44	10	146			14	210	2
Diekirch			9	151	25	428	1	7	35	586	5
Differdange	4	222	31	521	84	1375	4	41	123	2159	12
Dippach	1	48	5	102	13	235			19	385	2
Dudelange	2	105	26	441	74	1262	1	8	103	1816	13

COMMUNES	Précoce		Précolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Echternach			6	117	24	377			30	494	1
Ell			2	30	2	30			4	60	3
Ermsdorf			2	25					2	25	2
Erpeldange	1	19	4	63	12	184			17	266	4
Esch-sur-Alzette			31	555	105	1784	1	10	137	2349	12
Esch--Sûre/Heiderscheid	1	31	2	40	7	121			10	192	2
Ettelbruck	1	62	12	195	35	595	1	5	49	857	3
Feulen			2	34	6	119			8	153	2
Fischbach			1	17	6	58			7	75	1
Flaxweiler			2	34					2	34	1
Fouhren	1	9	1	16					2	25	1
Frisange	1	29	4	70	11	203			16	302	4
Garnich			3	46	7	104			10	150	3
Goesdorf			2	43	6	98			8	141	2
Grevenmacher			7	122	19	297	1	7	27	426	2
Grosbous			1	17	4	56			5	73	2
Heffingen			1	24	7	91			8	115	2
Hesperange	2	62	12	190	36	533	3	14	53	799	6
Hobscheid			5	73	12	203			17	276	6
Junglinster	4	92	10	152	25	413	1	5	40	662	4
Kayl	4	81	12	186	37	593	1	10	54	870	4
Kehlen			6	106	22	363			28	469	5
Koerich			4	55	10	137			14	192	3
Kopstal	1	27	4	69	11	160			16	256	3
Larochette			4	63	11	161			15	224	1
Lenningen	1	15	2	36	6	94			9	145	3
Leudelange	1	18	3	48	6	111			10	177	2
Lintgen	1	26	4	60	12	198			17	284	3
Lorentzweiler			4	60	13	190			17	250	3

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

COMMUNES	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Luxembourg *	17	228	97	1366	279	3805	22	134	415	5533	45
Mamer	1	27	8	117	24	364			33	508	8
Manternach			2	39					2	39	1
Medernach			2	36					2	36	1
Mersch	1	32	10	168	29	463	2	19	42	682	6
Merttert			5	91	17	262			22	353	4
Mertzig	1	36	3	44	9	135			13	215	2
Mompach	1	11	1	23	6	58			8	92	3
Mondercange	1	50	9	147	30	532			40	729	6
Mondorf-les-Bains	1	32	6	114	14	233			21	379	2
Neunhausen/Rambrouch			6	92	17	286			23	378	1
Niederanven			6	97	19	295			25	392	1
Nommern			3	45	6	95			9	140	2
Petange	4	139	22	364	66	1129	4	31	96	1663	9
Reckange-sur-Mess			2	37	6	111			8	148	3
Redange			4	52	14	215	1	9	19	276	10
Reisdorf			2	30	6	69			8	99	2
Remerschen			2	41	9	140			11	181	3
Remich	1	31	4	65	12	170			17	266	2
Roeser	2	69	7	120	18	303			27	492	3
Rosport	1	18	4	56	11	177			16	251	5
Rumelange	1	44	6	119	21	366	1	10	29	539	3
Saeul			1	13	3	50			4	63	2
Sandweiler	2	42	4	72	11	136			17	250	2
Sanem	3	120	19	348	62	1023	1	5	85	1496	10
Schieren			2	36	8	123			10	159	1
Schifflange	1	64	11	199	36	582			48	845	3
Schuttrange	2	29	4	63	15	222			21	314	1
Septfontaines			1	21	3	50			4	71	2

\* Les données concernant l'enseignement primaire de la commune de Luxembourg comprennent 10 classes de l'enseignement privé subventionné.

COMMUNES	Précoce		Précolaire		Primaire		Spécial		Total		Bâtiments scolaires
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Stadbredimus	1	10	2	47	6	95			9	152	2
Steinfort	1	30	6	118	18	309			25	457	3
Steinsel	3	66	6	117	17	282			26	465	5
Strassen	2	52	7	126	19	286			28	464	2
Syndicat Dreibern			1	15	16	278			17	293	1
Syndicat Harlange	1	25	5	79	13	204			19	308	1
Syndicat Medernach					11	159			11	159	1
Syndicat Reuler	1	22	5	96	17	277			23	395	1
Syndicat Schoukautz			3	50	10	147			13	197	1
Syndicat Sispolo	1	20	5	83	17	268	1	7	24	378	1
Syndicat Synécospport					12	171			12	171	1
Syndicat Tandel					7	131			7	131	1
Troisvierges			5	91	18	291			23	382	3
Tuntange	1	31	2	43	6	85			9	159	4
Useldange			3	50	9	145			12	195	2
Vianden			3	50	8	124			11	174	1
Vichten			2	29	4	63			6	92	2
Wahl			1	24	6	55			7	79	4
Waldbillig			2	36	6	107			8	143	2
Waldbredimus			1	16	5	47			6	63	2
Walferdange			7	113	23	406			30	519	4
Weiler-la-Tour	1	15	3	42	7	89			11	146	1
Weiswampach			2	37	6	101			8	138	2
Wellenstein	1	18	2	29	6	99			9	146	1
Wiltz	1	43	8	138	26	414			35	595	4
Wincrange			5	86	20	315			25	401	1
Wormeldange			3	54					3	54	3
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>2377</b>	<b>651</b>	<b>10706</b>	<b>1963</b>	<b>30893</b>	<b>51</b>	<b>385</b>	<b>2754</b>	<b>44361</b>	<b>375</b>
Communes		49 **		118		118		22		118	

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

\*\* Parmi les 118 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège
Dreiborn	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler
Schoulkautz	Wilwerwiltz, Eschweiler, Kautenbach	Wilwerwiltz
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Hosingen
Synécosport	Bech, Manternach	Berbourg
Tandel	Bastendorf, Fohren	Tandel

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET REPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé subventionné. Certains lycées proposent aussi bien l'enseignement secondaire que l'enseignement secondaire technique.

Enseignement Public 2000 - 2001			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Enseignement Public			
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1406		1406
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1290		1290
Lycée Michel Rodange (LMR), Luxembourg	1282		1282
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1070		1070
Lycée Robert Schuman (LRS), Luxembourg	901		901
Lycée Hubert Clement (LHC), Esch-sur-Alzette	856		856
Lycée Classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1160	559	1719
Lycée Classique Echternach (LCE), Echternach	740	537	1277
Lycée du Nord (LNW), Wiltz	370	1014	1384
Lycée technique Nic Biever (LTNB), Dudelange	88	1087	1175
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg	56	1466	1522
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	42	1013	1055
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg		2792	2792
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		2499	2499
Lycée technique d'Ettelbruck (LETET), Ettelbruck		1785	1785
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1719	1719
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		1031	1031
Lycée technique pour professions de santé, Luxembourg, Esch-Alzette, Ettelbruck		675	675
Centre de formation pour professions de santé Luxembourg, Luxembourg			
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher		555	555
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		528	528
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		423	423
Institut d'Etudes Educatives et Sociales (IEES), Fentange		385	385
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAHD), Diekirch		290	290
Total Public	9261	18358	27619



RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Enseignement privé subventionné 2000 - 2001			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Enseignement privé subventionné			
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	406	982	1388
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg	192	376	568
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		589	589
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		556	556
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		498	498
Total Privé subventionné	598	3001	3599

Total du nombre d'élèves de l'enseignement postprimaire 2000 - 2001			
	ES	EST	TOTAL
Total Public	9261	18358	27619
Total Privé subventionné	598	3001	3599
Total	9859	21359	31218

8

ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Durant les deux années obligatoires d'éducation préscolaire, les enseignants parlent luxembourgeois avec leurs jeunes élèves. La préoccupation première est de développer les capacités langagières de tous les enfants, et en particulier des jeunes d'origine étrangère pour lesquels la langue luxembourgeoise ne constitue pas la langue maternelle.

Les classes de l'enseignement primaire introduisent les langues secondes. Dès la 1<sup>re</sup> année d'études, les élèves apprennent l'allemand. C'est dans cette langue seconde, voire étrangère pour de nombreux enfants étrangers, qu'ils sont alphabétisés. A partir de la 2<sup>e</sup> année d'études primaire, la langue française s'ajoute en tant que deuxième langue seconde à apprendre.

Sur un total d'heures d'enseignement de 6.480, l'enseignement propre des trois langues dans l'enseignement primaire s'élève à

- 1387 heures pour l'allemand
- 1121 heures pour le français
- 228 heures pour le luxembourgeois.

Ainsi, l'enseignement propre des langues correspond à plus de 42% de l'enseignement total durant les six années d'études primaires.

Par la suite, le volume de l'apprentissage des langues varie en fonction de l'enseignement postprimaire suivi.

L'enseignement de l'allemand et du français continue et celui d'une troisième langue étrangère, de l'anglais, commence en classe de 6<sup>e</sup> pour les élèves ayant choisi l'enseignement moderne. Les élèves ayant choisi l'enseignement classique, apprennent pour leur part le latin à partir de la classe de 6<sup>e</sup> et l'enseignement de l'anglais débute en classe de 5<sup>e</sup>. Tous les élèves ont la possibilité d'apprendre, en classe de 4<sup>e</sup> et en classe de 3<sup>e</sup>, une quatrième langue vivante (espagnol, italien ou portugais). L'apprentissage de ces langues continue jusqu'en classe de 1<sup>re</sup> pour ceux qui choisissent la section A1. Les élèves des sections A2 et D étudient trois langues en classe de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup>, les élèves des sections B, C, E et F trois langues en classe de 2<sup>e</sup> et deux langues en classe de 1<sup>re</sup>.

Le nombre total d'heures d'enseignement par cycle, qui diffère selon l'orientation choisie, est repris dans le tableau\*:

		Division inférieure	Division supérieure Cycle polyvalent	Division supérieure Cycle de spécialisation
TOTAL		3240	2160	2160
Français		594 – 630	288 – 360	108 – 324
Allemand		396 – 414	216 – 288	108 – 324
Anglais		126 – 414	288 – 360	108 – 324
Latin		0 – 378	0 – 360	0 – 360
Luxembourgeois		38	0	0
Au choix:	Grec ancien	0	0 – 216	0 – 252
	Espagnol	0	0 – 216	0 – 252
	Italien	0	0 – 216	0 – 252
	Portugais	0	0 – 216	0 – 252

\* il s'agit chaque fois des minima et maxima

Dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, tous les élèves apprennent le français et l'allemand. Pour les élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> théorique et polyvalente se rajoute l'apprentissage de l'anglais.

EST: Cycle inférieur	
Heures d'enseignement	
Total	3240
Allemand/Luxembourgeois	396 – 432
Français	468 – 540
Anglais	144 – 288

Dans le cycle supérieur, l'enseignement des langues varie en fonction du régime, voire de la section, d'une seule à trois langues.

Pour la section hôtelière et touristique du régime de la formation de technicien, les élèves apprennent même une quatrième langue (italien ou néerlandais) à partir de la classe de 11<sup>e</sup>.

Le tableau ci-contre résume l'apprentissage des langues par régime.

Régime technique		
10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup>	toutes sections	allemand, français, anglais
12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup>	Division technique générale	deux des trois langues au choix de l'élève
12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup>	Division commerciale et administrative	allemand, français, anglais
12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup>	Division professions de santé	
	- sections laboratoire et radiologie	français et anglais
	- section infirmier	français et allemand
12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup>	Division Professions sociales	allemand, français et anglais
14 <sup>e</sup>	Division Professions sociales	plus d'enseignement de langues

Régime de la formation de technicien		
10 <sup>e</sup> – 13 <sup>e</sup>	Section commerciale	allemand, français et anglais
10 <sup>e</sup> – 13 <sup>e</sup>	Sections agricole, horticole, artistique, génie civil, mécanique, chimie	français et au choix allemand ou anglais
10 <sup>e</sup> – 13 <sup>e</sup>	Sections électrotechnique et informatique	français et anglais
10 <sup>e</sup>	Section hôtelière et touristique	allemand, français et anglais
11 <sup>e</sup> – 13 <sup>e</sup>	Section hôtelière et touristique	allemand, français et anglais et au choix italien ou néerlandais

Régime professionnel		
10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup>	selon la section choisie	allemand ou français
CITP, CCM		plus d'enseignement de langues

## DÉTAIL DES ÉLÈVES SUIVANT LES LANGUES APPRISSES ET L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT

2000 - 2001					
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves				
Nombre de langues secondes	1 langue	2 langues	3 langues	4 langues	Total élèves
Enseignement Primaire	5751	25142			30893
Enseignement Secondaire		2776 <sup>1</sup>	5197 <sup>1</sup>	1886 <sup>1</sup>	9859
Enseignement Secondaire Technique					
- Cycle Inférieur		5235	4961		10196
- Régime technique		1003	3180		4183
- Régime de la formation de technicien		1371	1257	42	2670
- Régime professionnel	2521				2521
TOTAL <sup>2</sup>	8272	35527	14595	1928	60322 <sup>2</sup>
	13,7%	58,9%	24,2%	3,2%	100%

<sup>1</sup> Pour les élèves de l'enseignement secondaire classique se rajoute l'enseignement du latin.

<sup>2</sup> À noter que les élèves de certaines classes terminales dans lesquelles il n'y a plus d'enseignement de langues proprement dit, ne sont pas repris.

2000 - 2001								
Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves							
Langue seconde enseignée	Allemand	Français	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais	Néerlandais	Total élèves
Enseignement Primaire	30893	25142						30893
Enseignement Secondaire	9592	9592	7605	1307	541	23		9859
Enseignement Secondaire Technique								
- Cycle Inférieur	10196	10196	4961					10196
- Régime technique	3921	3983	3662					4183
- Régime de la formation de technicien	1540	2670	2401		21		21	2670
- Régime professionnel	1260	1260						2521
TOTAL	57402	52843	18629	1307	562	23	21	60322

# 9

## LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE





Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté il y a les fonds publics investis par les administrations internationales ou nationales. Les investissements de ces dernières, qui sont de loin les plus significatifs, peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés, qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, notre analyse se limitera pour l'heure aux seules dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Ni les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux, ni les fonds privés ne seront considérés.

Par ailleurs, ce chapitre se limite aux seules dépenses consacrées aux établissements publics et aux subventions octroyées aux établissements privés subventionnés. Les établissements privés non subventionnés et les établissements internationaux ne sont pas considérés en ce qui concerne une aide financière directe.

Dès lors, bien que les informations reprises dans ce chapitre couvrent une grande partie du financement de l'enseignement, elles ne permettent pas à ce stade de déterminer avec exactitude un 'coût par élève'.

## RÉPARTITION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les différentes rubriques du budget consacrées à l'Education nationale proprement dite sont reprises dans le tableau ci-dessous avec les montants pour l'année 2001.

2001	
Rubrique	Montant (en euros)
Dépenses générales	31 . 814 . 707 .-
Centre de technologie de l'éducation	1 . 546 . 497 .-
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	2 . 472 . 261 .-
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	5 . 291 . 265 .-
Sports scolaires et périscolaires	2 . 290 . 585 .-
Établissements privés d'enseignement	25 . 341 . 158 .-
Cantines scolaires	3 . 905 . 629 .-
Éducation différenciée	25 . 731 . 903 .-
Service de la formation des adultes	4 . 756 . 990 .-
Inspectorat	1 . 899 . 561 .-
Enseignement préscolaire et enseignement primaire	157 . 956 . 451 .-
Enseignement secondaire	96 . 758 . 066 .-
Enseignement secondaire technique	159 . 909 . 477 .-
Service de la formation professionnelle	17 . 578 . 835 .-
Total	537 . 253 . 385 .-

## ÉVOLUTION

Pour estimer l'évolution du budget octroyé chaque année à l'Éducation nationale, il ne convient pas de considérer le total du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale, mais plutôt de se limiter aux sections budgétaires qui couvrent les attributions actuelles du département au cours de la période de référence. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

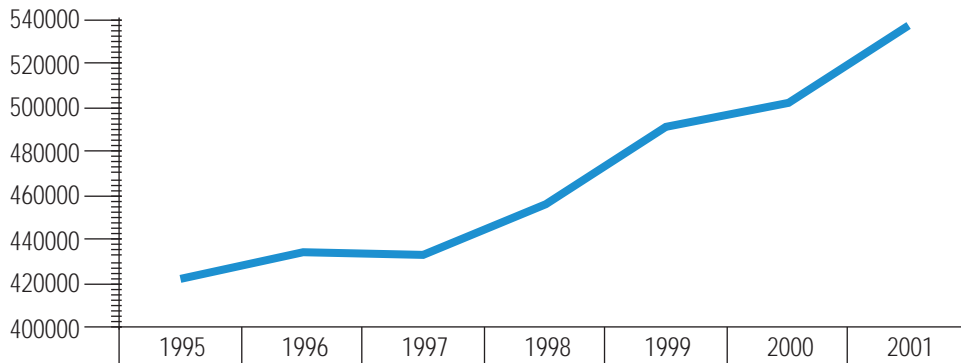
Étant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les attributions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Dépenses générales	24.343	26.716	30.664	26.437	29.741	27.340	31.815
Centre de technologie de l'éducation	536	441	480	509	3.070	3.158	1.546
SCRIPT	1.399	2.236	2.422	2.423	2.229	2.347	2.472
CPOS	12.735	12.656	11.574	10.441	10.752	4.670	5.291
Sports scolaires et périscolaires	1.281	1.317	1.137	1.143	1.279	1.285	2.291
Établissements privés d'enseignement	16.637	17.396	18.340	19.696	23.594	23.847	25.341
Cantines scolaires	1.979	1.686	2.410	3.354	3.051	3.150	3.906
Éducation différenciée	20.686	22.131	23.756	22.075	23.806	24.207	25.732
Service de la formation des adultes	2.393	2.465	2.632	2.810	2.965	3.944	4.757
Inspection	1.240	1.482	1.621	1.705	1.879	1.835	1.899
Enseignement préscolaire et primaire	145.102	147.251	120.788	128.760	138.039	150.187	157.956
Enseignement secondaire	71.819	74.941	81.606	86.852	88.758	89.770	96.758
Enseignement secondaire technique	116.877	118.050	129.907	142.832	152.921	156.525	159.909
Service de la formation professionnelle	5.688	5.799	6.241	6.588	8.898	10.333	17.579
Total	422.715	434.567	433.578	455.625	490.982	502.598	537.253

*tous les montants en milliers d'euros*

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets octroyés à l'Éducation nationale. La régression du budget en 1997 est exclusivement due à la modification du système de comptabilisation de la participation communale aux rémunérations du personnel enseignant de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

#### ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE \*



\* uniquement postes du budget considérés sous rubrique  
Montants en milliers d'euros



10

ANNEXES

## BIBLIOGRAPHIE

- EURYDICE (2000). *Les chiffres clés de l'éducation en Europe*. Commission européenne.
- LEVY, Jérôme (2001). *L'enseignement secondaire général 2000/2001. Statistiques globales & analyse des résultats*. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- LEVY, Jérôme (2001). *L'enseignement secondaire technique 2000/2001. Statistiques globales & analyse des résultats*. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- LEVY, Jérôme (2001). *Examen de fin d'études secondaires 2001*. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (1997). *Eis Spillschoul, Plan cadre pour l'éducation préscolaire au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (1998). *Un enseignement moderne des langues vivantes étrangères pour les citoyens européens*. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (2000). *L'École obligatoire, Recueil de législation*. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (2001). *Enseignement secondaire et secondaire technique, Horaires et Programmes 2000/2001*. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.

- Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (2000). *L'éducation précoce, Plan cadre pour l'éducation précoce au Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- OCDE (2000). *Regards sur l'éducation, les indicateurs de l'OCDE*. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (2001). *Annuaire Statistique*. Luxembourg: statec
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (1995). *Projections de population 1995-2050*. Bulletin du statec, No 8. Luxembourg: statec
- Service Information et Presse (1999). *A propos des langues*. Luxembourg: Ministère d'État.
- THILL, Mireille (2001). *Résultats des conseils d'orientation et des procédures de recours*. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- THILL, Mireille (2001). *L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et spécial. Statistiques générales*. Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- Unité Nationale d'Eurydice (2001). *L'éducation au Luxembourg*. Luxembourg: Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



## GLOSSAIRE

CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CMPP	Commission Médico-Psycho-Pédagogique
CTE	Centre de Technologie de l'Éducation
EDIFF	Éducation différenciée
ÉTRANGER	Élèves de nationalité étrangère (et non pas de langue étrangère)
EURYDICE	Réseau d'information sur l'éducation en Europe
ES	Enseignement Secondaire
EST	Enseignement Secondaire Technique
IEES	Institut d'Études Éducatives et Sociales
ILReS	Institut luxembourgeois de recherches sociales et d'études de marché
ISERP	Institut Supérieur d'Études et de Recherches Pédagogiques
MENFPS	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SFA	Service de la Formation des Adultes
SFP	Service de la Formation Professionnelle
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SIP	Service Information et Presse
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
STATEC	Service central de la statistique et des études économiques

